

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

**Séance plénière
du jeudi 17 octobre 2002**

SEANCE DE L'APRES-MIDI

SOMMAIRE

	Pages
EXCUSES	106
QUESTIONS D'ACTUALITE	
— De Mme Geneviève Meunier à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « l'impact pour le personnel communal de la circulaire relative aux budgets communaux »	106
— De M. Johan Demol à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « les subsides à l'école de police de Bruxelles »	109
— De M. Albert Mahieu à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « les travaux de la place Meiser et au boulevard Wahis »	109
— De M. Alain Daems à M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement, concernant « le montant insuffisant du budget du Fonds du Logement »	110

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

**Plenaire vergadering
van donderdag 17 oktober 2002**

NAMIDDAGVERGADERING

INHOUDSOPGAVE

	Blz.
VERONTSCHULDIGD	106
DRINGENDE VRAGEN	
— Van mevrouw Geneviève Meunier aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de gevolgen van de circulaire over de gemeentebegroting voor het gemeentepersoneel »	106
— Van de heer Johan Demol aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de subsidie aan de Brusselse Politie school »	109
— Van de heer Albert Mahieu aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de werken aan het Meiserplein en de Wahislaan »	109
— Van de heer Alain Daems aan de heer Alain Hutchinson, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, bevoegd voor Huisvesting, betreffende « de te geringe begroting van het Huisvestingsfonds »	110

	Pages		Blz.
	—		—
— De Mme Adelheid Byttebier à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes, concernant « le non-respect par Agora, le bureau d'études de la SDRB, d'une décision du gouvernement concernant le Meylemeersch »	111	— Van mevrouw Adelheid Byttebier aan de heer Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « het niet-respecteren van een regeringsbeslissing betreffende de Meylemeersch door Agora, het studiebureau van de GOMB »	111
— De Mme Julie de Grootte à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « l'éventuelle demande d'aide régionale pour le parc immobilier et l'infrastructure de la RTBF »	111	— Van mevrouw Julie de Grootte aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « het eventuele verzoek om steun van het gewest voor het vastgoed en de infrastructuur van de RTBF »	112
— De M. Bernard Ide à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « la consultation par l'Association de la ville et des communes au sujet d'un avant-projet d'ordonnance modifiant la nouvelle loi communale »	113	— Van de heer Bernard Ide aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de raadpleging van de Vereniging van de stad en de gemeenten over een voorontwerp van ordonnantie tot wijziging van de nieuwe gemeentewet »	113
— De M. Jos Van Assche à M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant « les déclarations faites sur TV-Brussel par le ministre à propos de la suppression de la redevance radio-télévision en Région de Bruxelles-Capitale »	114	— Van de heer Jos Van Assche aan de heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende « de verklaringen van de minister op TV-Brussel over de afschaffing van de radio- en TV-taks en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest »	114
INTERPELLATION		INTERPELLATIE	
— De M. Benoît Cerexhe à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « l'évolution de la ratification de la convention-cadre sur la protection des minorités nationales et la position du gouvernement bruxellois à la lumière du rapport « Nabholz-Haidegger » adopté par le Conseil de l'Europe le 26 septembre 2002 »	116	— Van de heer Benoît Cerexhe tot de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de evolutie van de bekrachtiging van de raamovereenkomst over de bescherming van de nationale minderheden en het standpunt van de Brusselse regering in het licht van het verslag « Nabholz-Haidegger » dat door de Raad van Europa is goedgekeurd op 26 september 2002 »	116
Discussion — <i>Orateurs</i> : M. Benoît Cerexhe, Mme Caroline Persoons, M. Dominiek Lootens-Stael, Mme Brigitte Grouwels, MM. Rudi Vervoort, Christos Doulkeridis, Jean-Pierre Cornelissen, François-Xavier de Donnea , Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique	116	Bespreking — <i>Sprekers</i> : de heer Benoît Cerexhe, mevrouw Caroline Persoons, de heer Dominiek Lootens-Stael, mevrouw Brigitte Grouwels, de heren Rudi Vervoort, Christos Doulkeridis, Jean-Pierre Cornelissen, François-Xavier de Donnea , Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek	116

	Pages		Blz.
ORDRES DU JOUR	—	MOTIES	—
— Dépôt	126	— Indiening	126
QUESTIONS ORALES		MONDELINGE VRAGEN	
— De M. Sven Gatz à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « un nouveau concept urbanistique pour le quartier européen »	128	— Van de heer Sven Gatz aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « een nieuw stedenbouwkundig concept voor de Europawijk »	128
Question orale jointe de M. Dominiek Lootens-Stael concernant « les problèmes liés à l'adjudication publique pour le quartier Léopold et les problèmes de la pression européenne sur la politique bruxelloise d'urbanisme »	128	Toegevoegde mondelinge vraag van de heer Dominiek Lootens-Stael betreffende « de problemen rond de openbare aanbesteding voor de Leopoldswijk en de problemen van de Europese druk op het Brussels stedenbouwkundig beleid »	128
— De Mme Geneviève Meunier à MM. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, et Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « l'enterrement des sites propres du tram, en particulier celui de la chaussée de Charleroi »	130	— Van mevrouw Geneviève Meunier aan de heren Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, en Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de afschaffing van de eigen banen voor trams, met name die van de Charleroisesteenweg »	130
— De Mme Danielle Caron à M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant « les diffuseurs de presse »	131	— Van mevrouw Danielle Caron aan de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende « de krantenwinkels »	131
— De Mme Brigitte Grouwels à M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant « le dépôt des comptes au Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale »	133	— Van mevrouw Brigitte Grouwels aan de heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende « de indiening van de rekeningen in de Brusselse Hoofdstedelijke Raad »	133
— De M. Rudi Vervoort à M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant « la nouvelle taxe régionale »	134	— Van de heer Rudi Vervoort aan de heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende « de nieuwe gewestbelasting »	134
VOTES NOMINATIFS		NAAMSTEMMINGEN	
— sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération du 7 décembre 2001 conclu entre l'Etat, les régions et la Communauté germanophone concernant le développement des services et des emplois de proximité (n ^{os} A-322/1 et 2 – 2001/2002)	135	— over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met het samenwerkingsakkoord van 7 december 2001 tussen de Staat, de gewesten en de Duitstalige Gemeenschap betreffende de ontwikkeling van buurtdiensten en -banen (nrs. A-322/1 en 2 – 2001/2002)	135

	Pages		Blz.
— sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, ainsi qu'aux Annexes I et II, signées à Aarhus le 25 juin 1998 (n ^{os} A-318/1 et 2 – 2001/2002)	136	— over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met het Verdrag betreffende toegang tot informatie, inspraak bij besluitvorming en toegang tot de rechter inzake milieuaangelegenheden en met de Bijlagen I en II, ondertekend te Aarhus op 25 juni 1998 (nrs. A-318/1 en 2 – 2001/2002)	136
— sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à : l'Accord de Stabilisation et d'Association établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats-membres, d'une part, et l'ancienne République Yougoslave de Macédoine, d'autre part, aux Annexes I, II, III, IVa, IVb, IVc, Va, Vb, VI et VII, aux Protocoles 1, 2, 3, 4 et 5 et à l'Acte final, faits à Luxembourg le 9 avril 2001 (n ^{os} A-303/1 et 2 – 2001/2002)	137	— over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met : de Stabilisatie- en Associatie-overeenkomst waarbij een associatie tot stand wordt gebracht tussen de Europese Gemeenschappen en hun lidstaten, enerzijds, en de voormalige Joegoslavische Republiek Macedonië, anderzijds, met de Bijlagen I, II, III, IVa, IVb, IVc, Va, Vb, VI en VII, met de Protocollen 1, 2, 3, 4 en 5 en met de Slotakte, opgemaakt te Luxemburg op 9 april 2001 (nrs. A-303/1 en 2 – 2001/2002)	137
— sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à : l'Accord de Stabilisation et d'Association établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République de Croatie, d'autre part, aux Annexes I, II, III, IVa, IVb, IVc, IVd, IVe, IVf, Va, Vb, VI, VII et VIII, aux Protocoles 1, 2, 3, 4, 5 et 6 et à l'Acte final, faits à Luxembourg le 29 octobre 2001 (n ^{os} A-304/1 et 2 – 2001/2002)	137	— over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met : de Stabilisatie- en Associatie-overeenkomst waarbij een associatie tot stand wordt gebracht tussen de Europese Gemeenschappen en hun lidstaten, enerzijds, en de Republiek Kroatië, anderzijds, met de Bijlagen I, II, III, IVa, IVb, IVc, IVd, IVe, IVf, Va, Vb, VI, VII en VIII, met de Protocollen 1, 2, 3, 4, 5 en 6 en met de Slotakte, gedaan te Luxemburg op 29 oktober 2001 (nrs. A-304/1 en 2 – 2001/2002)	137
— sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord de siège entre le Royaume de Belgique et l'Union économique et monétaire ouest africaine, fait à Bruxelles le 26 mars 2002 (n ^{os} A-321/1 et 2 – 2001/2002)	138	— over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met het Zetelakkoord tussen het Koninkrijk België en de West-Afrikaanse Economische en Monetaire Unie, gedaan te Brussel op 26 maart 2002 (nrs. A-321/1 en 2 — 2001/2002)	138
— sur l'ensemble de la proposition de modification du règlement (de MM. Marc Cools et François Roelants du Vivier) (n ^{os} A-87/1 et 2 – 99/2000)	139	— over het geheel van het voorstel tot wijziging van het reglement (van de heren Marc Cools en François Roelants du Vivier) (nrs. A-87/1 en 2 – 99/2000)	139
— sur l'ensemble de la proposition de modification du règlement (de Mme Anne-Françoise Theunissen et cs) visant à créer un comité d'avis pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (n ^{os} A-214/1 et 2 – 2000/2001)	140	— over het geheel van het voorstel tot wijziging van het reglement (van mevrouw Anne-Françoise Theunissen, c.s.) strekkende tot de oprichting van een adviescomité voor gelijke kansen voor mannen en vrouwen (nrs. A-214/1 en 2 – 2000/2001)	140
— sur l'ensemble de la proposition de modification du règlement (de MM. Benoît Cerexhe et Denis Grimberghs) visant à fixer un délai maximal d'une demi-heure entre l'heure de convocation des réunions de commission et le début de la réunion (n ^{os} A-312/1 et 2 – 2001/2002)	141	— over het geheel van het voorstel tot wijziging van het reglement (van de heren Benoît Cerexhe et Denis Grimberghs) tot vaststelling van een maximale termijn van een half uur tussen het tijdstip waarop de commissie is bijeengeroepen en het begin van de vergadering (nrs. A-312/1 en 2 – 2001/2002)	141
— sur l'ensemble de la proposition de modification du règlement (de M. Rudi Vervoort) (n ^{os} A-313/1 et 2 – 2001/2002)	142	— over het geheel van het voorstel tot wijziging van het reglement (van de heer Rudi Vervoort) (nrs. A-313/1 en 2 – 2001/2002)	142

	Pages		Blz.
— Vote réservé et vote sur l'ensemble de la proposition de modification du règlement (de Mme Brigitte Grouwels et cs) (nos A-316/1 et 2 – 2001/2002)	— 143	— Aangehouden stemming en stemming over het geheel van het voorstel tot wijziging van het reglement (van mevrouw Brigitte Grouwels, c.s.) (nrs. A-316/1 en 2 – 2001/2002)	— 143

PRESIDENCE DE **MME MAGDA DE GALAN**, PRESIDENTE

VOORZITTERSCHAP VAN **MEVROUW MAGDA DE GALAN**, VOORZITTER

La séance plénière est ouverte à 14 h 45.

De plenaire vergadering wordt geopend om 14.45 uur.

Mme la Présidente. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du jeudi 17 octobre 2002.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van donderdag 17 oktober 2002 geopend.

EXCUSES

VERONTSCHULDIGD

Mme la Présidente. — Ont prié d'excuser leur absence : MM. Mostafa Ouezekhti, Eric Tomas, Mme Béatrice Fraiteur, MM. Rufin Grijp et Mohamed Daïf.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid : de heren Mostafa Ouezekhti, Eric Tomas, mevr. Béatrice Fraiteur, de heren Rufin Grijp en Mohamed Daïf.

QUESTIONS D'ACTUALITE

DRINGENDE VRAGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

La parole est à M. Christos Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis. — J'avais adressé une demande de question d'actualité — je sais, bien entendu, qu'elles ne sont pas recevables d'office — relative au débat provoqué par les déclarations de M. Ducarme afin de savoir s'il aurait des incidences sur l'action du gouvernement, cette question m'a été refusée; je voudrais en connaître les raisons.

Mme la Présidente. — Elles vous ont été communiquées. Jusqu'à présent, M. Ducarme ne fait pas partie de l'exécutif ...

M. Christos Doulkeridis. — J'entends bien.

Mme la Présidente. — Vous entendez bien. C'est comme si l'on interrogeait l'exécutif dans notre Assemblée pour savoir pourquoi M. Di Rupo a délocalisé éventuellement la radio à Mons. Cela vous a été dit. Il faut que la responsabilité du gouvernement soit engagée et je ne pense pas que ce soit le cas ici.

M. Christos Doulkeridis. — Cela veut dire que les déclarations de M. Ducarme n'auront pas de conséquences sur l'action du gouvernement ?

Mme la Présidente. — Cela, je ne le sais pas. Mais le gouvernement doit continuer à travailler ...

et si vous voyez un dysfonctionnement au niveau du gouvernement, libre à vous de poser des questions d'intérêt, qui se rapportent au gouvernement.

Attendez deux semaines et on verra !

M. Christos Doulkeridis. — Je reviendrai sur cette question ultérieurement.

Mme la Présidente. — Bien sûr, Monsieur Doulkeridis.

M. Lemaire a subi le même sort que vous.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME GENEVIEVE MEUNIER A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE CONCERNANT « L'IMPACT POUR LE PERSONNEL COMMUNAL DE LA CIRCULAIRE RELATIVE AUX BUDGETS COMMUNAUX »

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW GENEVIEVE MEUNIER AAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK BETREFFENDE DE

GEVOLGEN VAN DE CIRCULAIRE BETREFFENDE « DE GEMEENTEBEGROTING VOOR HET GEMEENTE-PERSONEEL »

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Geneviève Meunier pour poser sa question.

Mme Geneviève Meunier. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, ma question d'actualité a trait à la circulaire que vous avez envoyée aux communes concernant le budget des communes 2003.

Jeudi dernier, une conférence de presse conjointe des deux organisations syndicales a dénoncé l'attitude injurieuse de votre représentant au comité de concertation. Les participants se sont étonnés du fait que cette circulaire n'ait pas été mise à l'ordre du jour du comité C alors qu'elle pourrait avoir des conséquences importantes en termes de restructuration du personnel communal. Cette circulaire prévoit, en effet, une application rigoureuse de la charte sociale et fait une distinction selon que les communes étaient en déficit en 2002 ou non.

Pour celles qui étaient en déficit en 2002, la masse salariale de 2003 ne pourra pas excéder la masse salariale de 2002 et le budget « personnel » devra éventuellement être réduit tandis que celles qui n'étaient pas en déficit, peuvent procéder à une augmentation de la masse salariale de 1,5 %.

Cette circulaire met les communes en situation extrêmement difficile dans la mesure où, l'année passée, vous avez accordé aux organisations syndicales une augmentation salariale de 2 %. Vous adoptez, en fait, me semble-t-il, une attitude assez contradictoire dans la mesure où l'année passée vous accordez royalement une augmentation de 2 % alors que cette année, vous interdisez *de facto* aux communes de procéder à des augmentations salariales.

J'aimerais vous poser trois questions.

Première question : est-ce que cette circulaire a été avalisée en Conseil des ministres ?

Deuxième question : est-ce que vous avez mis d'urgence cette circulaire à l'ordre du jour du comité C ?

Troisième question : est-ce qu'il n'est pas opportun d'organiser d'urgence une concertation avec les communes ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, Chers Collègues, je me réjouis beaucoup de la question de Mme Meunier parce qu'elle me permet de rectifier certains points qui font l'objet d'une désinformation et d'une intoxication que je ne qualifierai pas autrement pour le moment.

Il faut d'abord voir ce que dit le protocole N 01/2 que j'ai négocié avec les organisations syndicales, en présence de représentants de la Conférence des bourgmestres, de représentants de la conférence des CPAS, et des membres du gouvernement compétents.

Tous les mots comptent. Il faut bien savoir lire les nuances d'un texte quand on veut en faire l'exégèse.

Je cite :

« Les organisations syndicales pourront négocier avec les pouvoirs locaux une revalorisation salariale n'excédant pas deux pour cent des barèmes. Cette revalorisation éventuelle ne pourra pas entrer en vigueur avant le 1^{er} juillet 2002. Elle ne pourra en aucun cas avoir pour effet de dépasser les prévisions budgétaires en matière de dépenses de personnel, établies conformément aux circulaires régionales et bicommunautaires relatives à l'élaboration des budgets. La compensation du surcoût éventuel devra s'opérer sur l'ensemble des dépenses, en ce comprises celles relatives au personnel. »

Il s'agit donc bien de l'ensemble de dépenses.

La délégation de l'autorité et les organisations syndicales se rencontreront à nouveau en mars/avril 2002 lors de l'élaboration de l'ajustement budgétaire régional pour évaluer la hauteur de l'effort supplémentaire à réaliser en 2003. ».

Il en résulte qu'en signant ce protocole, j'ai indiqué, en ma qualité d'autorité de tutelle sur les communes, que je ne prendrais aucune mesure à l'encontre d'une décision prise par certaines autorités communales d'accorder à leur personnel une augmentation salariale moyennant le respect des conditions figurant dans ledit protocole.

Depuis les réformes institutionnelles de 1988 et de 1993, la région n'est pas compétente pour fixer le statut pécuniaire des agents communaux. Cette prérogative appartient aux communes elles-mêmes. La seule portée d'un protocole conclu au sein du comité C – Bruxelles en matière pécuniaire consiste à déterminer l'attitude de principe de l'autorité de tutelle en cas d'initiatives prises par les pouvoirs locaux. J'observe qu'à ce jour la plupart des communes n'ont pas pris de telles initiatives.

A part la ville de Bruxelles, à ma connaissance, les autres n'ont pas pris d'initiative.

Je ne suis pas, dans le cadre institutionnel actuel, habilité à octroyer ou à imposer des augmentations salariales aux membres du personnel des communes.

C'est aux bourgmestres et à leur collègue à le faire.

En tant que Ministre-Président chargé de la tutelle sur les communes, j'ai le devoir absolu de faire respecter la loi communale et particulièrement son article 252 qui prescrit aux communes l'obligation de réaliser l'équilibre financier.

La circulaire budgétaire 2003 rappelle ces principes et indique certaines pistes pour respecter l'obligation précitée.

Il est inexact de prétendre que la circulaire budgétaire pourrait être à la base de licenciements importants.

Il appartient aux communes et à elles seules d'évaluer si elles sont en mesure d'accorder des hausses de salaires. Dans l'hypothèse où elles choisiraient cette voie, elles doivent dégager, dans l'enveloppe globale des moyens existants, les marges nécessaires et trouver les compensations indispensables.

A cet égard, diverses solutions sont envisageables dont je leur laisse la responsabilité.

Mme la Présidente. — Le temps de parole est dépassé.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Oui, mais je réponds à une question délicate.

Mme la Présidente. — Mais vous ne pouvez pas lire, Monsieur de Donnea.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je lis parce que chaque mot compte et que je cite des textes qui ont une valeur juridique.

Mme la Présidente. — Normalement, il faut connaître sa matière.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je connais la matière, mais je ne connais pas par cœur tous les textes que je signe, j'en signe tellement ...

Mme la Présidente. — A la Chambre, vous le savez bien, cela se passe de cette manière.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — La Chambre, c'est la Chambre, ici c'est ici.

Mme la Présidente. — C'est le même règlement.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Pour le surplus, une circulaire budgétaire ne produit elle-même aucun effet sur la situation du personnel. Il s'agit d'un document technique destiné à donner des indications aux responsables financiers des communes. Un tel document ne doit donc pas être négocié en Comité C de négociation syndicale et c'est donc à juste titre que le prési-

dent de séance a refusé de négocier sur ce point. Il ne disposait d'ailleurs d'aucun mandat pour ce faire.

Il n'est pas davantage de règle qu'elle soit discutée en Conseil des ministres.

Dans les prochaines semaines, j'organiserai les concertations qui s'imposent pour savoir où l'on en est dans cette affaire.

Mme la Présidente. — Ma remarque reste valable.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je la note avec respect.

Mme la Présidente. — Pour une matière pareille que vous connaissez, point besoin de note.

La parole est à Mme Geneviève Meunier pour une réplique.

Mme Geneviève Meunier. — Le Ministre-Président a répondu en partie aux trois questions que je lui ai posées. Il n'en reste pas moins que sur le terrain, règne une grande inquiétude du personnel et des organisations syndicales quant aux conséquences de cette circulaire et quant à une restructuration apparemment importante du personnel. Ce n'est pas en injuriant le personnel, en le traitant de fainéant que vous allez construire un dialogue social positif.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, je m'inscris en faux. Je n'ai insulté personne, je ne sais pas ce qu'a dit mon représentant. Il n'y avait aucun autre témoin que les syndicats. S'il a dit ce qu'on dit qu'il a dit, je ne suis pas d'accord avec les propos qu'il aurait tenus, mais, pour le reste, je n'assume pas ce genre de propos, c'est clair. Mais, il n'y avait aucun témoin et je peux aussi m'amuser à dire que d'autres ont dit ce qu'ils n'ont pas dit !

Je n'accepte pas ce procédé qui est indélicat et je n'y peux rien si les syndicats n'ont pas la force d'obtenir des bourgmestres ce que ces derniers ne peuvent leur donner.

M. Rudi Vervoort. — Je m'inscris en faux contre ce que M. de Donnea a dit.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Accordez une augmentation, si vous le voulez. C'est votre droit, Monsieur Vervoort.

Mme la Présidente. — Cela n'implique nullement le non-respect du règlement : on ne lit pas les réponses sauf si elles sont rédigées dans une autre langue.

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JOHAN DEMOLAAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWINGEN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE SUBSIDIE AAN DE BRUSSELSE POLITIESCHOOL »

QUESTION D'ACTUALITE DE M. JOHAN DEMOL AU M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LA SUBSIDIE A L'ECOLE DE POLICE DE BRUXELLES »

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Johan Demol heeft het woord voor het stellen van de vraag.

De heer Johan Demol. — Mevrouw de Voorzitter, tijdens een speciale vergadering van de raad van bestuur van de Brusselse politie-school raakte bekend dat de 19 Brusselse gemeenten hun subsidies aan de politie-school zullen stopzetten. Daardoor komt de werking van de school in gevaar, want er zijn weinig kansen dat het ministerie van Binnenlandse Zaken de subsidies op zich zal nemen.

De vorming van degelijke politiemensen in ons gewest, dat al zo'n groot tekort heeft aan politiemensen, is van het allergrootste belang. Vandaar mijn vraag of het nog altijd om de gewestelijke en intercommunale politie-school gaat, dan wel of het gewest daar helemaal niets mee te maken heeft. Vervolgens vernam ik graag of het gewest op de ene of de andere manier zal tussenkomen om de werking van de politie-school te verzekeren?

Mevrouw de Voorzitter. — De heer François-Xavier de Donnea, Minister-President, heeft het woord.

De heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek. — Mevrouw de Voorzitter, in de nieuwe wettelijke context van de politiehervorming mag het gewest niet meer tussenkomen in de financiering van de vorming van leden van de politie. Die taak is voorbehouden aan de federale overheid. Die moet inderdaad de kosten van de opleiding volledig voor haar rekening nemen.

Uit inlichtingen vanwege het ministerie van Binnenlandse Zaken blijkt dat de erkenning en de subsidiëring van de desbetreffende school geenszins in het gedrang komen. Het gewest zal het vrijgekomen geld besteden aan opleidingen ter voorbereiding van de selectieproeven van de politie, aan taalopleidingen en aan de rekrutering van parkwachters.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. ALBERT MAHIEU A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE

LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LES TRAVAUX A LA PLACE MEISER ET AU BOULEVARD WAHIS »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ALBERT MAHIEU AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE WERKEN AAN HET MEISERPLEIN EN DE WAHISLAAN »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Albert Mahieu pour poser sa question.

M. Albert Mahieu. — Madame la Présidente, voilà trois mois que je cours après le ministre Chabert pour lui remettre une pétition organisée sous la pression des riverains et habitants du quartier Wahis/Lambermont. Ce boulevard Lambermont est une véritable autoroute urbaine très dangereuse. J'ai entrepris de lancer une pétition que j'ai adressée, au début, à une centaine de personnes. Finalement, je l'ai distribuée à tous les habitants et riverains du boulevard suite aux multiples réponses positives et nombreuses lettres et appels téléphoniques que j'ai reçus.

La situation est grave dans la mesure où il y a deux, trois, voire quatre accidents par semaine sur le boulevard. Personnellement, moi qui y habite depuis un certain temps, depuis que j'ai lancé la pétition, j'ai eu mon cinquième accident en essayant d'entrer chez moi. Il y a également des blessés.

La situation se complique dès lors que le ministre Chabert, sur un budget que j'ignore — mais je crois comprendre que les travaux place Meiser sont réalisés pour redresser l'infrastructure de la STIB, sinon je ne vois pas la raison pour laquelle il aurait modifié le boulevard Général Wahis — ne semble tenir aucunement compte dans ces travaux de la situation ni du souhait de voir la création d'une nouvelle bande de roulement local.

Cette situation peut entraîner pour le gouvernement et pour lui le cas échéant, des problèmes, peut-être même judiciaires. En effet, si à chaque accident les frais s'élèvent au minimum à 50, 100.000 francs, c'est un minimum, et si les usagers cyclistes et cyclomotoristes ont la priorité absolue, la responsabilité du ministre et du gouvernement, ainsi que la région, peut être mise en cause dans la mesure où il n'est pas possible, pour quelqu'un qui veut rentrer chez lui, de regarder derrière soi, de suivre des yeux le 30 tonnes qui manœuvre sur le chantier.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Monsieur Chabert me demande de lire ce qui suit.

Les travaux actuellement en cours sur le boulevard Wahis portent sur le réaménagement du site propre de tramways afin de le rendre également accessible aux autobus. Pour autoriser le trafic d'autobus

sur ce site de tramways, il ne faut pas uniquement le revêtir mais également l'élargir. On profite également de l'occasion pour intégrer au projet une partie de l'itinéraire cyclable régional numéro 12. Par l'élargissement du site pour les transports en commun, la largeur de la berme centrale et celle des bandes de circulation de la partie ouest de la voie carrossable du boulevard Wahis doivent être diminuées. Les travaux s'étendent entre la place Meiser et le carrefour avec le boulevard Léopold III. Au permis de bâtir, a précédé une enquête publique au cours de laquelle aucune remarque particulière n'a été formulée.

Entretemps, le ministre Chabert a pris note de la demande des habitants d'aménager sur les boulevards Wahis et Lambermont une voie latérale jusqu'au pont Van Praet. Le tronçon entre la place Meiser et le boulevard Léopold III présente le plus grand débit de trafic de tout le boulevard; l'aménagement d'une voie latérale dans cette zone — ce qui exigerait la suppression d'une ou deux bandes de circulation — qui pourrait causer de sérieux problèmes au niveau du passage du trafic. M. Chabert est cependant disposé à rechercher avec tous les acteurs concernés, les habitants et la commune, une solution permettant d'augmenter la qualité de vie sur les boulevards Wahis et Lambermont. Cependant, on ne peut perdre de vue que l'amélioration de la fluidité des transports en commun sur cette voirie principale, qui est reprise dans le plan régional d'affectation du sol comme une voie métropolitaine, doit rester un objectif très important. Lors du réaménagement de ce boulevard, il faut en outre se référer à l'objectif du plan régional de développement, plan Iris, qui consiste à concentrer le trafic automobile autant que possible sur les voiries principales urbaines afin d'éviter la pression du trafic parasite sur les quartiers résidentiels.

Un tel projet doit par conséquent être étudié sur la base d'une approche intégrale qui tient compte de manière équilibrée des besoins des usagers faibles, des transports en commun, des riverains et du trafic automobile.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Albert Mahieu.

M. Albert Mahieu. — Je vais demander à M. le Ministre-Président de veiller à obtenir auprès de M. Chabert le rendez-vous que je demande et que je réclame. Ce que j'entends ici c'est à mon avis beaucoup de blabla.

Je voudrais savoir si, oui ou non, il est prêt à faire quelque chose, et arrêter de jouer au chat et à la souris. J'ai téléphoné cinq fois à son cabinet pour avoir une réponse précise en donnant nom et qualité. A la question de savoir ce qui se passe à la place Meiser, je n'ai reçu aucune réponse. Je considère cela comme scandaleux.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je ferai part de votre indignation à M. Chabert.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. ALAIN DAEMS A M. ALAIN HUTCHINSON, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DU LOGEMENT, CONCERNANT « LE MONTANT INSUFFISANT DU BUDGET DU FONDS DU LOGEMENT »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ALAIN DAEMS AAN DE HEER ALAIN HUTCHINSON, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BEVOEGD VOOR HUISVESTING, BETREFFENDE « DE TE GERINGE BEGROTING VAN HET HUISVESTINGSFONDS »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Daems pour poser sa question.

M. Alain Daems. — Monsieur le secrétaire d'Etat, Chers Collègues, ma question porte sur le Fonds du Logement.

C'est un outil essentiel dans le contexte de la crise du logement dénoncée de toutes parts, de la politique régionale, qui a été encore renforcée récemment par l'octroi des prêts « Jeunes ».

Depuis plusieurs semaines, des candidats acquéreurs d'un appartement ou d'une maison, qui demandent un prêt à taux réduit au Fonds du Logement, se voient répondre qu'il n'y a plus d'argent et qu'il n'y en aura plus jusqu'à fin décembre. Le budget 2002 serait épuisé. Très récemment, le Fonds du Logement s'est réadressé à ces candidats pour leur annoncer qu'une rallonge budgétaire avait été demandée à M. Hutchinson, si je comprends bien, pour malgré tout permettre de répondre aux demandes d'ici la fin du moi de décembre, ce qui me semble un minimum dans les circonstances actuelles.

Ma question est la suivante : est-ce qu'une réponse positive a pu être donnée au Fonds du Logement et quand sera-t-elle opérationnelle ?

Si le « bouche à oreille » se répand, si le Fonds du Logement n'est pas en mesure de répondre positivement aux demandes, on perdra l'effet d'attraction que cet instrument génère dans la population à bas revenus qui est la cible visée.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat, qui répond en lieu et place de M. Hutchinson.

M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je vais donner lecture du texte que m'a remis M. Hutchinson.

« Le Fonds du Logement est devenu un opérateur immobilier public essentiel dans le paysage bruxellois du logement.

Aujourd'hui, le nombre de prêts hypothécaires octroyés par le Fonds du Logement est de l'ordre de 65 prêts mensuels, soit près de 800 par an.

A l'aube de la législature, en 1999, ce nombre était de 250 à 300 prêts annuels.

Il est exact qu'aujourd'hui le Fonds du Logement a déjà épuisé le pouvoir d'investir qui lui a été donné par la région et la dotation régionale correspondante qui lui permet de prêter à un taux inférieur au marché, malgré l'augmentation importante de cette dotation : 90 % d'augmentation en trois ans.

Pour les mois de l'année 2002 à venir, j'ai demandé, dans le cadre de l'ajustement budgétaire 2002, une augmentation du montant initial de cette dotation afin de permettre au Fonds du Logement la poursuite de l'attribution de prêts hypothécaires. Cet ajustement a de très fortes chances d'être accepté.

Dans l'attente de cet ajustement, le Fonds continue à prendre des décisions relatives aux prêts, mais il attendra l'assurance que l'ajustement demandé sera obtenu avant de procéder à des liquidations de prêts. La situation devrait être régularisée dans le courant du mois de novembre. ».

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Daems.

M. Alain Daems. — Madame la Présidente, je pense qu'il serait important de demander au personnel du Fonds du Logement qui reçoivent les candidats de répondre d'une autre manière car l'effet de découragement est certain et quantité de personnes qui pourraient avoir droit à cette aide ne vont plus se présenter au Fonds dans les mois qui viennent pensant qu'il n'y a plus d'argent puisque c'est ce qu'on leur dit aux guichets.

Mme la Présidente. — Il y a donc un travail pédagogique à faire sur les personnes qui accueillent les demandeurs potentiels.

M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Je transmettrai volontiers le message à mon collègue Hutchinson.

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW ADELHEID BYTTEBIER AAN DE HEER WILLEM DRAPS, STAATS-SECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN, BETREFFENDE « HET NIET-RESPECTEREN VAN EEN REGERINGSBESLISSING BETREFFENDE DE MEYLEMEERS DOOR AGORA, HET STUDIEBUREAU VAN DE GOMB »

QUESTION D'ACTUALITE DE MME ADELHEID BYTTEBIER A M. WILLEM DRAPS, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNERE DE PERSONNES, CONCERNANT « LE NON-RESPECT PAR AGORA, LE BUREAU D'ETUDE DE LA SDRB, D'UNE DECISION DU GOUVERNEMENT CONCERNANT LE MEYLEMEERSCH »

Mevrouw de Voorzitter. — Mevrouw Adelheid Byttebier heeft het woord voor het stellen van de vraag.

Mevrouw Adelheid Byttebier. — Mevrouw de Voorzitter, de regeringsbeslissing van 20 juli 2000 betreffende de Meylemeers te Anderlecht houdt in dat voor de « viabilisering » van de zone Vogelenzang de GOMB het landschap van het laagste gedeelte van de site moet respecteren.

Bij de bespreking van het gewestelijk bestemmingsplan op 14 juni 2001 zijn verschillende bezwaarschriften voorgelegd met betrekking tot dat waardevolle natuurgebied. Volgens het *Belgisch Staatsblad* moet de regering de GOMB verplichten de landschapskwaliteiten van de site, en meer bepaald van het gebied naast het groengebied, te respecteren. De hoeve en de met knotwilgen omzoomde weiden moeten eveneens worden beschermd. Na die dubbele beschermings-erkenning kwam op 3 oktober 2002 de begeleidingscommissie samen. Daarop bleek dat Agora, het studiebureau van de GOMB, geen rekening heeft gehouden met die dubbele beschermings-erkenning. Volgens het studiebureau hoeft geen rekening te worden gehouden met de randvoorwaarden. Ik heb de indruk dat het studiebureau daar in de fout gaat. Wat denkt de regering daarvan ?

Mevrouw de Voorzitter. — Minister-President François-Xavier de Donnea antwoordt namens staatssecretaris Willem Draps.

De heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek. — Mevrouw de Voorzitter, ik kan mevrouw Byttebier helemaal geruststellen. De regeringsbeslissing van 20 juli 2000 aangaande de Meylemeers-site zal integraal worden gerespecteerd.

Zowel de GOMB als het studiebureau zien erop toe dat bij het uitwerken van de studie, de site voldoet aan de voorwaarden zoals gesteld in de regeringsbeslissing van 20 juli 2000. Het opgemaakte plan voorziet immers in het behoud van de naturomgeving van de site. Er zal dus niet worden geraakt aan de knotwilgen en de hoeve. Die worden behouden en geïntegreerd in de inrichting voor de stedelijke industriezone. Desnoods zal ik die natuurlijke elementen met mijn sabel verdedigen ! (*Glimlachjes.*)

Daarenboven is het de bedoeling van de GOMB een industriepark aan te leggen dat helemaal geïntegreerd is in het landschap. Zo zullen enkel lage gebouwen van 4 tot 6 verdiepingen worden opgetrokken, en die zullen zich uitstrekken over de gehele oppervlakte. Het project voorziet eveneens verschillende aanplantingen. Met wat ik kom te zeggen mag het dus duidelijk zijn dat de GOMB de regeringsbeslissing niet naast zich neerlegt, maar integendeel alles in het werk stelt om de opgelegde voorwaarden zo getrouw mogelijk na te komen én om mevrouw Byttebier een plezier te doen.

Mevrouw Adelheid Byttebier. — Men zal niet alleen mij een plezier doen, maar ook de natuur.

De heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek. — Als mevrouw Byttebier onregelmatigheden vaststelt, mag ze altijd bij mij komen klagen. Ik zal daar dan het nuttige gevolg aan geven.

Mevrouw Adelheid Byttebier. — Als het mis loopt, kom ik zeker af.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME JULIE DE GROOTE A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRU-

XELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « L'EVENTUELLE DEMANDE D'AIDE REGIONALE POUR LE PARC IMMOBILIER ET L'INFRASTRUCTURE DE LA RTBF »

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW JULIE DE GROOTE AAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « HET EVENTUELE VERZOEK OM STEUN VAN HET GEWEST VOOR HET VASTGOED EN DE INFRASTRUCTUUR VAN DE RTBF »

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Julie de Grootte pour poser sa question.

Mme Julie de Grootte. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, le plan de redéploiement de la RTBF, appelé « Plan Magellan », a déjà suscité de nombreuses réactions.

Le débat se situe bien sûr surtout au niveau de la Communauté française, mais je vais me référer ici à une matière régionale puisque le conseil d'administration du 9 octobre « subordonne la réussite du plan au fait de trouver une aide extérieure régionale qui serait non récurrente au financement de la remise à niveau du parc d'infrastructures et immobilier de la RTBF ».

Vous faites souvent état des nombreux contacts que vous avez à divers niveaux. J'aimerais savoir si vous avez eu des contacts à ce propos avec M. Philippot — nous avons déjà entendu M. Van Cauwenberg réagir à ce sujet — étant entendu que la Région bruxelloise, puisque c'est sur son territoire que se situent les bâtiments Reyers, devrait être concernée au premier chef.

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, je peux dire à Mme de Grootte que M. Philippot, que j'avais rencontré sur d'autres questions, ne m'a pas contacté depuis la publication du Plan Magellan.

Par ailleurs, j'ai fait part au journaliste — qui me demandait quelles étaient mes réactions — que je déplorais la suppression à terme de Bruxelles-Capitale.

J'attends que M. Philippot vienne m'expliquer la teneur du Plan Magellan avant de prendre davantage position sur les différents aspects de ce plan et notamment ceux que Mme de Grootte vient de rappeler.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Julie de Grootte.

Mme Julie de Grootte. — Jusqu'à présent, Bruxelles-Capitale n'est pas supprimée mais délocalisée. C'est déjà assez grave.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — C'est chou vert et vert chou.

Mme Julie de Grootte. — Le groupe CDH se demandait si on devait se porter fort au comité de soutien du bâtiment Reyers créé par M. Marc Cools.

Il serait intéressant de faire connaître à Mme Schepmans et à M. Miller le sentiment profond d'éminents membres de leur groupe politique, mais, sur le financement de l'infrastructure et de l'immobilier, je pense, Monsieur le Ministre-Président, que vous pourriez téléphoner vous-même. Si vous le souhaitez, je peux relayer ce que vous avez dit aujourd'hui mardi prochain lors du débat à la Communauté française, mais j'aimerais en tout cas que vous vous prononciez à ce sujet, qui relève bien des matières régionales.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je n'ai pas été contacté pour les infrastructures mais il est clair que je ne mettrai pas d'argent dans les infrastructures d'une institution qui marginaliserait l'information régionale, que ce soit à la radio ou à la télévision.

Je constate par ailleurs qu'il est très difficile pour des ministres ou des parlementaires bruxellois, quelle que soit leur couleur politique, d'avoir le moindre écho significatif au journal télévisé.

M. Christos Doukeridis. — Les Wallons ont une stratégie différente, mais soyons prudents et attentifs, par notre stratégie, à ne pas nous pénaliser dans les années qui viennent.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — J'espère que vos alliés au conseil d'administration de la RTBF veillent aussi aux intérêts de Bruxelles. Mais je répète que je ne mettrai pas le moindre franc dans les infrastructures d'une institution qui ne veillerait pas à une diffusion équilibrée des informations concernant notamment les nouvelles régionales. Je trouve qu'actuellement, nous ne sommes pas bien servis en la matière au niveau des journaux télévisés. Je l'ai d'ailleurs déjà dit à M. Philippot. Je ne dis donc rien aujourd'hui que je ne lui aie déjà dit en face.

De plus, je regrette la disparition de Bruxelles-Capitale. En effet, la délocalisation de cette dernière revient en fait à une suppression.

M. Christos Doukeridis. — Je n'appelle pas cela une stratégie bruxelloise.

A mon avis, nous avons besoin, dans ce dossier comme dans d'autres, d'une stratégie bruxelloise. Vous pouvez compter sur Ecolo.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je vous prends au mot.

Mme la Présidente. — Ceci était une question d'actualité de Mme Julie de Grootte. Les débats se poursuivront quand il y aura éventuellement des éléments neufs.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. BERNARD IDE A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LA CONSULTATION DE L'ASSOCIATION DE LA VILLE ET DES COMMUNES AU SUJET D'UN AVANT-PROJET D'ORDONNANCE MODIFIANT LA NOUVELLE LOI COMMUNALE »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER BERNARD IDE AAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWINGEN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE RAADPLEGING VAN DE VERENIGING VAN DE STAD EN DE GEMEENTEN OVER EEN VOORONTWERP VAN ORDONNANTIE TOT WIJZIGING VAN DE NIEUWE GEMEENTEWET »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Bernard Ide pour poser sa question.

M. Bernard Ide. — Madame la Présidente, le Ministre-Président a récemment envoyé pour consultation à l'Union des villes et communes un projet de loi contenant une myriade de modifications de la loi communale qui, plus personne ne l'ignore, est désormais régionalisée. Quel est le statut de ce projet de loi ? Ce projet de loi est-il le projet de loi de François-Xavier de Donnea ou celui du gouvernement ? En d'autres termes, Monsieur le Ministre-Président, disposez-vous d'une majorité au sein de votre gouvernement en ce qui concerne ce projet de loi ?

N'était-il pas question que tout ce qui a trait à la régionalisation de la loi communale passe d'abord par la Cobru avant d'être discuté au Parlement ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, j'ai en effet préparé — avec l'aide des secrétaires communaux, que je remercie — un avant-projet d'ordonnance modifiant la

nouvelle loi communale quant à une série de matières techniques qui ne touchent ni à l'organisation du conseil communal, ni à l'organisation du collège, ni à la désignation du bourgmestre.

Ce document a fait l'objet d'une discussion au sein d'un groupe de travail intercabinets. Nous avons sagement décidé, avant de nous prononcer définitivement sur le projet, de le soumettre pour avis, avec un délai de réaction assez court, une quinzaine de jours, à l'Union de la ville et des communes. Nous statuerons ensuite sur ce projet qui est très largement technique. Il remplace notamment les mots « députation permanente » par « gouvernement régional » ce qui, je pense, ne devrait pas susciter un débat politique.

Vers la mi-septembre, nous serons vraisemblablement en mesure de transmettre au Parlement ce projet qui représente un important toilettage de la nouvelle loi communale de façon à l'accorder avec les nouvelles institutions et les nouvelles compétences régionales.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Bernard Ide pour une réplique.

M. Bernard Ide. — Est-ce le projet du gouvernement ou le projet de François-Xavier de Donnea ?

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — C'est mon projet, comme tout ministre commence par faire un projet. Il a été examiné en intercabinets et nous avons décidé, avant de le ratifier, de l'envoyer à l'Union de la ville et des communes pour avis.

M. Bernard Ide. — Il n'a donc pas fait l'objet d'un consensus au sein du gouvernement ?

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Un consensus existe à 98 % au niveau intercabinets. Sur un ou deux points, nous voulions quand même consulter l'Union de la ville et des communes. Nous sommes aussi des démocrates et nous sommes aussi à l'écoute des autres. Nous ne décidons pas seuls dans notre tour d'ivoire mais je puis vous assurer, Monsieur Ide, que ce projet aboutira. Il n'est pas question de le renvoyer ailleurs.

M. Bernard Ide. — Donc certainement pas à la Cobru ?

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — J'en ai parlé avec le président de la Cobru. Il ne souhaite pas du tout voir venir ce projet sur la table de la Cobru.

M. Bernard Ide. — On ne peut pas parler de M. Ducarme ici.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je ferai en

sorte que d'autres projets aboutissent sur la table de la Cobru mais j'aurai, à titre personnel alors, l'occasion de m'en expliquer avec lui.

M. Bernard Ide. — Vous dites que c'est un projet essentiellement technique, à 98 % si je ne m'abuse. C'est un pourcentage que vous aimez bien ... J'ai pris la peine de le lire très rapidement. Ce projet envisage d'ôter au gouverneur de la province la tâche de recevoir l'acte de présentation du bourgmestre. C'est extrêmement politique et pas du tout technique.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Vous croyez que le gouverneur joue encore un rôle politique ? Le gouverneur est un fonctionnaire de la région.

M. Bernard Ide. — C'est politique. On voit des nominations de bourgmestres, en Wallonie, qui ne seraient pas faites dans un autre contexte.

Le projet évoque aussi l'absence ou l'empêchement du bourgmestre.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Si vous connaissez le texte, pourquoi êtes-vous en train de faire l'âne pour avoir du son ?

M. Bernard Ide. — Pas du tout. Vous dites que c'est strictement technique mais je vous dis qu'il y a quantité de petites choses politiques dissimulées derrière ce projet.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Vous savez tout !

M. Bernard Ide. — Vous ne dites pas la vérité !

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Cela ne sert à rien de faire semblant que vous ne savez rien si vous savez tout. Il est d'ailleurs normal que vous soyez informé puisque j'ai envoyé le projet pour avis à l'Union de la ville et des communes où vous siégez.

Mme Caroline Persoons. — On ne peut pas être plus transparent.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Si vous voulez que le gouverneur continue à assumer des tâches qui sont confiées au gouvernement dans les autres régions, dites-le, mais,

avec tout le respect que j'ai pour lui, le gouverneur est aujourd'hui un fonctionnaire de la région.

M. Bernard Ide. — On parle de l'absence et de l'empêchement du bourgmestre. C'est politique. On parle d'un président du conseil communal qui dispose d'une voix délibérative. On parle aussi du rôle renforcé du collège. Vous n'allez pas me dire que tout cela n'est pas politique !

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Si vous ne voulez pas de tout cela, vous le direz au Parlement. Si j'avais été méchant, j'aurais dit que l'on n'interroge pas le gouvernement sur ses intentions.

M. Bernard Ide. — Mais vous interrogez l'Association des villes et des communes sur vos intentions ...

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — C'est parce que je suis un démocrate.

M. Bernard Ide. — Vous croyez sans doute que l'Association de la ville et des communes a du temps à perdre ?

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je les occupe intelligemment pour qu'ils méritent leurs jetons de présence.

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JOS VAN ASSCHE AAN DE HEER GUY VANHENGEL, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE « DE VERKLARINGEN VAN DE MINISTER OP TV-BRUSSEL OVER DE AFSCHAFFING VAN DE RADIO- EN TV-TAKS IN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST »

QUESTION D'ACTUALITE DE M. JOS VAN ASSCHE A M. GUY VANHENGEL, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT « LES DECLARATIONS FAITES SUR TV-BRUSSEL PAR LE MINISTRE A PROPOS DE LA SUPPRESSION DE LA REDEVANCE RADIO-TELEVISION EN REGION DE BRUXELLES-CAPITALE »

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Jos Van Assche heeft het woord voor het stellen van de vraag.

De heer Jos Van Assche. — Mijnheer de Minister, in een uitzending van TV-Brussel op 9 oktober jongstleden verklaarde u

naar aanleiding van een confrontatie met het standpunt van het Vlaams Blok dat een gedeelte van de radio- en TV-taks die ons inziens teveel is betaald, door de betrokkenen zou kunnen worden teruggevorderd, dat die taks hoe dan ook voor de periode van 1 januari 2001 tot 31 december 2001 is betaald en dat in geen geval de taks bij de bevoegde dienst zou kunnen worden teruggevorderd. Wij zijn ervan overtuigd dat de desbetreffende taks voor heel wat belastingplichtigen tot een stuk in 2002 is betaald. Ik heb hier bijvoorbeeld een aanmaningsbrief bij mij van een belastingplichtige die intussen al overleden is — ik kan die dus gerust tonen — waarin die wordt aangemaand om nog drie maanden taks te betalen voor 2002. Ikzelf heb zelfs 9 maanden teveel betaald.

Wij vinden uw standpunt dus nogal kras. Ik heb een inspecteur van Financiën en een fiscalist geraadpleegd — we zijn volop een zaak dienaangaande aan het voorbereiden — en zij zeggen mij dat een teveel betaalde taks altijd kan worden teruggevorderd. Na navraag bij de bevoegde dienst zijn we niet veel wijzer geworden : men verschuilt zich achter het onderscheid tussen een gemeenschapstaks en een regionale en gewestelijke belasting. Voor de publieke opinie kunt u evenwel moeilijk volhouden dat u een drastische belastingvermindering hebt toegekend. Het gaat om een ordinaire vestzak-broekzak-operatie. De Franse en Vlaamse Gemeenschap incasseren, alsook het Brussels Gewest, dankzij de verhoogde agglomeratietaksen.

Wij zijn van oordeel dat de Brusselaars op een schandalige manier worden gerold, dat het hier om een ongelooflijke fiscale truc gaat en dat er van enige voelbare belastingvermindering geen sprake is. Misschien is dat later wel het geval, maar dan zal het zeker na 2004 zijn wanneer er een andere Brusselse regering aan de macht is. Wij zijn ervan overtuigd dat er helemaal geen belastingvoordeel bestaat.

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Guy Vanhengel, minister, heeft het woord.

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mevrouw de Voorzitter, gelukkig leven wij in een democratie waarin het iedereen vrij staat kandidaat te zijn bij verkiezingen en zelfs verkozen te geraken. Het is dus geen absolute noodzaak om te kunnen lezen en rekenen om in het Parlement vragen te kunnen stellen.

De heer Jos Van Assche. — Dat is gemakkelijk. Ik heb hier wel de brief bij mij !

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Wat u doet, is een politiek mandataris onwaardig en schandelijk.

De heer Jos Van Assche. — Wat u doet, is gewoon een fiscale truc. (*Twistgesprekken.*)

Mevrouw de Voorzitter. — Iedereen op zijn beurt. De heer Guy Vanhengel, minister, heeft het woord.

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — U volgt al een jaar lang de materie in onze

Assemblee. Op de vragen die u stelt, is hier al tientallen keren geantwoord.

De heer Jos Van Assche. — Nooit afdoende !

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — In de verslagen van het Parlement ...

De heer Jos Van Assche. — De bevoegde dienst weet van toeten noch blazen.

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Als u mij nog eenmaal onderbreekt, dan stop ik met antwoorden.

De heer Jos Van Assche. — Dat zou u goed uitkomen.

Mevrouw de Voorzitter. — Mijnheer Van Assche, u hebt recht op een repliek, maar de minister spreekt eerst en u mag hem niet onderbreken. Dat is een regel en iedereen respecteert de regels. Dat moet u ook doen.

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Er is hier al tot vervelens toe geantwoord op gelijkaardige vragen van de heer Cerehe. Het is een zaak die door juristen, fiscalisten en specialisten is uitgemaakt en definitief gesloten.

Ik herhaal nogmaals dat de aanmaningen en de brieven van de dienst Kijk- en Luistergeld, dienst die niet onder mijn bevoegdheid ressorteert, enkel betrekking kunnen hebben op belastingen waarvan de belastingsschuld ontstond voor 1 januari 2002, daar vanaf die datum het Brussels Hoofdstedelijk Gewest bevoegd werd voor de vaststelling van het tarief terzake en het gewest vanaf die datum een nultarief heeft ingevoerd. Alle bedragen die verschuldigd zijn, dateren dus van voor 1 januari 2002.

Het spreekt voor zich dat alle belastingsschulden die ontstonden voor die datum verschuldigd zijn en blijven. Dat de federale wet van 13 juli 1987 betreffende het kijk- en luistergeld bepaalt dat de belasting verschuldigd is voor periodes van 12 achtereenvolgende maanden, verandert daar niets aan. Het debat terzake is ook gevoerd in Vlaanderen, Mijnheer Van Assche, en daar hebben mensen zoals u dezelfde cinema gespeeld. Dan zou u toch ook al moeten weten dat het antwoord duidelijk en klaar was. Het enige wat u nu probeert, is nog mist te spuiten voor de Brusselse belastingbetalers die de juridische aspecten van de hele zaak minder goed begrijpen.

De bepaling dat de belasting verschuldigd is voor 12 opeenvolgende maanden, is opgesteld in een periode toen er geen sprake was van enige bevoegdheidsverdracht aan de gewesten en zeker niet van de invoering van het nultarief. Het betekent alleen dat wie zijn kijk- en luistergeld betaald heeft, fiscaal gedekt is voor een lopende periode van een begindatum tot de begindatum van de nieuwe periode. Vanaf 1 januari 2002 en geen dag vroeger beginnen in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest er geen nieuwe belastingperiodes.

Voorts bevestigt artikel 15 van de wet betreffende het kijk- en luistergeld van 1987 — en dat heb ik ook al gezegd aan de heer Cerexhe — dat, eens de uiterste betaaldatum, respectievelijk 31 mei of 31 november, verstreken is, het kijk- en luistergeld verschuldigd blijft voor de gehele periode, ook al heeft men in die periode niet langer meer een TV- of radiotoestel. Dat staat er letterlijk in. Waarover komt u dan nog « zagen » ?

De heer Jos Van Assche. — Daarmee wordt uw belastingvermindering gewoon tot niets herleid. De mensen krijgen geen fiscaal voordeel, geen frank ! (*Luide twistgesprekken tussen de heer Van Assche en de heer Vanhengel.*)

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — U bent een ongelooflijke leugenaar !

De heer Jos Van Assche. — Neen, u bent een ongelooflijke bedrieger !

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Een schande.

De heer Jos Van Assche. — Mijnheer de Minister, u bent op twee beleidsniveaus minister. In uw plaats zou ik verzaken aan mijn Brusselse bevoegdheden. U als voorstander van de nieuwe politieke cultuur, trap het af !

Mevrouw de Voorzitter. — Mijnheer Van Assche, alstublieft. In onze Assemblee wordt niet zo'n toon aangeslagen.

INTERPELLATION

INTERPELLATIE

INTERPELLATION DE M. BENOIT CEREXHE A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « L'EVOLUTION DE LA RATIFICATION DE LA CONVENTION-CADRE SUR LA PROTECTION DES MINORITES NATIONALES ET LA POSITION DU GOUVERNEMENT BRUXELLOIS A LA LUMIERE DU RAPPORT « NABHOLZ-HAIDEGGER » ADOPTE PAR LE CONSEIL DE L'EUROPE LE 26 SEPTEMBRE 2002 »

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER BENOIT CEREXHE TOT DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAP-

PELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE EVOLUTIE VAN DE BEKRACHTIGING VAN DE RAAM- OVEREENKOMST OVER DE BESCHERMING VAN DE NATIONALE MINDERHEDEN EN HET STANDPUNT VAN DE BRUSSELSE REGERING IN HET LICHT VAN HET VERSLAG « NABHOLZ-HAIDEGGER » DAT DOOR DE RAAD VAN EUROPAIS GOEDGEKEURD OP 26 SEPTEMBER 2002 »

Bespreking

Mme la Présidente. — La parole est à M. Cerexhe pour développer son interpellation.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, Chers Collègues, Monsieur le Ministre-Président, c'est Camus qui disait que « La force d'une démocratie, ce n'est pas la loi de la majorité, c'est la protection de la minorité. ». J'ai déjà eu l'occasion de vous interpeller sur la convention-cadre sur la protection des minorités nationales et l'état d'avancement des travaux de la Conférence interministérielle de politique étrangère.

A l'époque, Monsieur le Ministre-Président, vous nous aviez passablement déçus en annonçant à notre tribune que les travaux sur la notion même de minorités nationales avaient été encommissionnés et confiés à des techniciens.

Et que vous n'aviez, vous, Monsieur le Ministre-Président, aucune opinion sur le sujet — à mon grand étonnement car je vous connais depuis un certain temps — et que vous faisiez confiance aux techniciens du groupe d'experts.

Depuis lors, un fait nouveau, extrêmement important, est intervenu : c'était le 26 septembre dernier, avec l'adoption par le Conseil de l'Europe du rapport de son envoyée spéciale dans notre pays, Mme Nabholz-Haidegger.

Ce rapport, est-il besoin de vous le rappeler, définit la notion de minorité nationale en Europe, mais aussi en Belgique, et reconnaît l'existence de telles minorités dans notre propre pays.

Cette reconnaissance par des instances européennes éminentes doit à nos yeux considérablement faire avancer le processus de ratification de la convention-cadre.

Elle est, à nos yeux, la confirmation des thèses que nous avons toujours défendues, et la sanction du principe selon lequel une régionalisation de compétences ne mettait pas l'exercice de ces compétences défédéralisées à l'abri du respect des conventions internationales en matière de droits de l'homme.

Des minorités nationales existent donc bien dans notre pays. L'une d'elles est formée par les Flamands de Bruxelles; une autre est formée par les francophones de la périphérie.

Cette reconnaissance par les experts les plus reconnus — avec sa sanction positive par une Assemblée internationale — est un fait décisif.

En effet, l'accord politique qui a permis la décision du 28 juin 2001 du gouvernement bruxellois de conférer au ministre fédéral des Affaires étrangères les pleins pouvoirs de signature pour signer cette

convention-cadre prévoyait aussi explicitement qu'une définition serait donnée à brève échéance de la notion de « minorités nationales ».

Cette définition nous est aujourd'hui donnée, qui plus est par une instance internationale reconnue dans son action pour la défense et la promotion des droits de l'homme.

Je vous interpelle donc aujourd'hui, Monsieur le Ministre-Président, pour connaître votre position sur la convention-cadre sur la protection des minorités nationales, car si, auparavant, vous n'aviez pas d'opinion, la position prise par le Conseil de l'Europe vous a peut-être aidé à vous en faire une.

Etes-vous aujourd'hui convaincu de ce qu'il existe dans notre pays, Monsieur le Ministre-Président, des minorités nationales, et que les francophones de la périphérie bruxelloise constituent bel et bien, comme l'a confirmé le Conseil de l'Europe, une minorité nationale au sens de la convention-cadre ?

Par ailleurs, j'aimerais savoir quelle est la position du ministre des Relations extérieures du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en cette matière. Partage-t-il vos vues ou bien celles du Ministre-Président du second gouvernement dans lequel il siège aujourd'hui ? En effet, le Ministre-Président flamand, M. Dewael, a été scandaleusement désinvolte vis-à-vis des conclusions du rapport de Mme Nabholz.

Monsieur le Ministre-Président, je ne me contenterai plus aujourd'hui — m'en suis-je d'ailleurs jamais contenté ? — des réponses assez vagues renvoyant à une hypothétique Conférence interministérielle de politique étrangère, réponses que vous m'avez données il y a un certain nombre de semaines. En effet, je le répète, la situation a changé, considérablement changé.

Ce n'est pas parce que certains refusent de bouger en cette matière qu'on ne peut pas reconnaître, objectivement que la donne a radicalement évolué. C'est tellement vrai que vous avez aujourd'hui le pouvoir de déposer vous-même, sur le bureau de notre Assemblée, un premier projet de ratification de la Convention-cadre, puisque la notion même de « minorités nationales » dans notre pays a été définie on ne peut plus clairement par des instances dont la valeur et la compétence dépassent très largement celles de ladite Conférence interministérielle de politique étrangère.

Déposerez-vous dès lors, comme le proposent d'ailleurs, avec un certain bon sens, des parlementaires de votre propre parti, à d'autres niveaux de pouvoir ...

M. Rudi Vervoort. — Quel parti ?

M. Benoît Cerexhe. — Le MR, Monsieur Vervoort. Je pense qu'il reste le parti de M. de Donnea ...

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Le « Mouvement ».

M. Benoît Cerexhe. — Donc, allez-vous déposer, comme le proposent un certain nombre de parlementaires de votre « Mouve-

ment » — à la Cocof ou à la Communauté française — un projet d'ordonnance d'assentiment de la fameuse convention-cadre ?

Tout silence — ou toute négation de ce projet — dans votre réponse sur ce point précis nous verra déposer, au terme de cette interpellation, une proposition de motion reprenant *in extenso* les termes des résolutions déposées par des parlementaires de votre Mouvement, dans d'autres assemblées vous invitant :

- 1° à présenter rapidement au Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale un projet de décret portant assentiment à la convention-cadre;
- 2° agir auprès des autorités fédérales — vous y avez, semble-t-il, des amis, « pour qu'elles fassent de même pour ce qui les concerne;
- 3° agir auprès des autorités des autres institutions fédérées — je pense plus particulièrement au gouvernement flamand, puisque vous vous entendez bien avec M. Vanhengel — « pour qu'elles fassent de même pour ce qui les concerne ».

Je le rappelle, le détour par la Conférence interministérielle ne se justifie plus, dès lors que le Conseil de l'Europe nous a donné une définition de la notion de « minorité nationale » applicable à notre pays.

Vous avez, Monsieur le Ministre-Président, une évidente responsabilité en cette matière. L'absence de volonté du ministre des Affaires étrangères de faire avancer ce dossier vous place devant cette responsabilité.

Lui refiler la patate chaude comme certains pourraient le suggérer, relève peut-être d'un habile jeu de politique politicienne mais n'aboutira à rien. Pourquoi en effet ne pas souligner aujourd'hui, les discours à la Janus du ministre des Affaires étrangères.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Lequel ?

M. Benoît Cerexhe. — Votre grand ami « *Big Louis* », plus prompt à régler les différends entre partis, clans et tribus sur d'autres continents que les problèmes qui touchent ses propres concitoyens dans leur vie de tous les jours ? Je pense que vous devriez lui conseiller de revenir à plus de proximité. Je dirai que la formule consistant à tout renvoyer vers le fédéral ne nous apportera rien de bon car il semblerait qu'il n'y ait aucune volonté d'avancer du côté de M. Michel depuis plus de quatorze mois. A quoi cela nous mènera-t-il de renvoyer la balle au fédéral ?

D'abord, à surgeler, pour de nombreuses années, les conclusions du rapport de Mme Nabholz, et ensuite, à prendre le risque d'en modifier considérablement la teneur.

A mes yeux, cette formule n'est pas la meilleure. A quoi sert-il de se presser sur les bancs du Conseil de l'Europe à Strasbourg, si ce n'est ...

M. Rudi Vervoort. — Mme Spaak !

M. Benoît Cerexhe. — Il n'y avait pas que Mme Spaak, Monsieur Vervoort, mais également d'éminents membres de notre Parlement, un conseiller communal de Schaerbeek, bref, énormément de monde. Je ne fais de reproche à personne : j'y étais moi-même ! (*Sourires.*)

Mme la Présidente. — Nous le savions !

M. Christos Doukeridis. — Je n'y étais pas.

M. Benoît Cerexhe. — A quoi sert-il, donc, Monsieur le Ministre-Président, de se presser sur les bancs du Conseil de l'Europe à Strasbourg, si ce n'est pas pour donner suite rapidement aux conclusions dudit rapport ?

Nous nous sommes battus, nous au CDH, lors des dernières négociations institutionnelles, pour que la convention-cadre soit signée par la Belgique.

Nous avons voulu que cette signature de la convention-cadre puisse adoucir les conséquences d'une régionalisation de la loi organique des communes que les partis de la majorité avaient négociée entre eux et acceptée sans contrepartie aucune pour les francophones de la périphérie. Nous l'avons obtenue. Et avec elle, à l'époque, les engagements affirmés, mâles, tonitruants, du ministre des Affaires étrangères !

Il en faisait son affaire personnelle !

Par ailleurs, je sais gré à l'un des membres du MR, M. Clerfayt, de s'être réellement démené — rendons lui hommage car il faut aussi savoir souligner les choses positives ! — ...

M. Rudi Vervoort. — Le père ! Le fils s'occupe d'intégration, avec un conseil communal dont j'ai oublié le nom ! (*Sourires.*)

M. Benoît Cerexhe. — M. Clerfayt père s'est vraiment démené pour que le Conseil de l'Europe se penche sur la situation des francophones de la périphérie, ce qui a permis d'aboutir au vote que l'on sait sur le rapport Nabholz.

La conjonction de ces deux points rend la situation aujourd'hui plus que favorable. Le fer est chaud et il est plus facile de travailler le fer quand il est chaud que quand on le laisse refroidir. C'est pourtant l'option prise par le ministre des Affaires étrangères, pourtant premier ministre des Affaires étrangères francophone depuis des lustres, et spécialiste de la défense des droits de l'homme aux quatre coins du monde.

Madame la Présidente, Chers Collègues, Monsieur le Ministre-Président, puisque vous avez utilisé hier une image relative au cyclisme, permettez-moi d'emprunter une image au rugby : je dirai qu'en quatorze mois, nous sommes parvenus à pénétrer dans l'embut. Il ne nous reste aujourd'hui plus qu'à aplatir. Plutôt que marquer l'essai, Louis Michel, lui, a décidé, incompréhensiblement, de botter en touche, loin, très loin, le plus loin possible.

Prenons dès lors nos responsabilités. Pour marquer l'essai, puis le transformer. Non pas en victoire au détriment de la Flandre et des Flamands, mais en victoire au bénéfice de la démocratie et du respect des valeurs universelles les plus fondamentales.

Je souhaite d'ailleurs que les partis flamands démocratiques dans notre assemblée le comprennent : la ratification de la convention-cadre n'est pas un acte anti-flamand, c'est un acte pour la démocratie. En conclusion, je dirai aux francophones de notre Assemblée qu'il ne sert à rien d'aller faire le coq sur les estrades de Strasbourg pour endosser ensuite le costume d'une poule mouillée une fois rentré à Bruxelles !

Je compte dès lors beaucoup sur vous. (*Applaudissements sur les bancs du CDH.*)

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Ah ! Si le PSC avait toujours fait cela !

Mme la Présidente. — Merci, Monsieur Cerexhe, pour ce florilège de métaphores !

La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, je me réjouis non pas à 98 % mais à 100 % de l'adoption par le Conseil de l'Europe, le 26 septembre dernier, de la résolution 1301 relative à la protection des minorités en Belgique et du rapport Nabholz qui l'accompagne. Bien que cette résolution ait été adoptée par une très large majorité, je regrette qu'un groupe important, en l'occurrence le PPE, s'y soit opposé. A-t-on entendu le CDH se départir de cette position au sein du PPE ?

M. Benoît Cerexhe. — En avez-vous parlé à M. Gérard Deprez ? Ne faites pas de polémique inutile, Madame Persoons.

Mme Caroline Persoons. — Il n'y a pas que M. Deprez au PPE !

L'adoption de cette résolution par le Conseil de l'Europe est le résultat d'un travail de longue haleine, et je remercie Benoît Cerexhe d'avoir mis en avant le travail réalisé par Georges Clerfayt. C'est en se rendant compte que les francophones de la périphérie n'étaient plus protégés dans leur propre pays, pour reprendre les termes utilisés par un grand homme politique au moment du clichage de la frontière linguistique, que Georges Clerfayt s'est tourné vers des instances internationales. Je me réjouis de l'apport de cette résolution et du travail du Conseil de l'Europe. Mme Nabholz a fait un travail extraordinaire en mettant les points sur les i là où c'était nécessaire, en réalisant une analyse intelligente d'un problème vécu au sein de notre pays.

Cette résolution, qui ne vise pas directement la Région bruxelloise, n'est-elle qu'un détail ou a-t-elle de l'importance ? A ceux qui lèvent les épaules en disant que ce n'est qu'une résolution du Conseil de l'Europe, j'oppose la réelle importance de cette instance internationale qui contribue au maintien de la paix en Europe. Cette convention-cadre sur la protection des minorités est d'autant plus essentielle qu'elle est le premier instrument juridique international qui octroie une reconnaissance aux minorités, qu'elles soient linguistiques, religieuses, ethniques, etc. Hausser les épaules en disant que cela ne nous concerne pas reviendrait à nier à la fois l'importance du rôle du Conseil de l'Europe et la qualité du travail réalisé par cette institution.

Cette résolution concerne directement la Belgique et, au plus haut point, chacune de ses entités fédérées. Pour reprendre les ter-

mes de la résolution « Un Etat partie à la convention-cadre confirme par sa ratification de celle-ci que la protection des minorités nationales joue un rôle important dans la sauvegarde de la stabilité démocratique et de la paix dans ses frontières. ». Je ne vois pas comment on pourrait imposer cela à des pays qui demandent à entrer dans le Conseil de l'Europe et ne pas respecter nous-mêmes cette convention et toutes les résolutions qui y sont attachées pour définir ce que sont les minorités nationales. Evitons d'avoir l'air ridicule sur la scène internationale.

Le vote de cette résolution signifie trois choses essentielles pour notre pays et pour chacune de ses entités fédérées. Premièrement, cette résolution rappelle que chaque entité fédérée est liée par la convention-cadre. Deuxièmement, elle définit ce qu'est une minorité nationale en Belgique. Troisièmement, elle critique les réserves émises par la Belgique au moment de la signature.

J'aborderai d'abord le rôle que les entités fédérées ont à jouer par rapport à cette convention-cadre. J'ai entendu Mme Nabholz en séance, j'ai eu l'occasion de me rendre compte du travail effectué en séance par les députés socialistes et j'ai vu les représentants de certains pays, notamment ceux des Pays-Bas et des pays de l'Europe de l'Est, défendre cette résolution. Le rapport en lui-même précise très clairement que lorsque la Belgique s'engage à respecter la convention-cadre, toutes ses entités fédérées sont liées par cet engagement. Il serait inconcevable qu'une entité fédérée, au nom de son autonomie, ne respecte pas cette convention sur son territoire. Ce serait vider de tout sens la signature, la ratification par notre Etat fédéral.

La résolution a permis d'aboutir à une définition d'une minorité. Au cours de la législature précédente, Bernard Clerfayt avait interrogé M. Piqué, à l'époque Ministre-Président, sur le devenir de la convention-cadre et le rôle de la Région bruxelloise dans le processus de signature et de ratification. Dans sa réponse, M. Piqué s'était montré très prudent en soulignant que cette convention-cadre ne définissait pas la notion de minorité nationale. Il posait la question de savoir si elle allait s'appliquer également aux personnes d'origine étrangère qui s'établissent sur notre territoire et font montre d'une appartenance à la nationalité de leur pays d'origine et à des traditions linguistiques ou religieuses différentes. Le grand apport de cette résolution et de la convention-cadre consiste évidemment à donner une définition pour notre pays. Permettez-moi de vous donner lecture de la conclusion formulée par la commission de Venise : « Une interprétation téléologique de la convention-cadre suggère que seuls les groupes de personnes véritablement exposés au risque de domination par la majorité méritent une protection. L'infériorité numérique ne constitue donc pas toujours un élément suffisant, même s'il est nécessaire, pour qualifier un groupe de personnes de « minorité » au sens de la convention-cadre. Aux yeux de la Commission, il faut exclure du domaine d'application de la convention-cadre les groupes de personnes qui, bien qu'inférieurs en nombre au reste ou à d'autres groupes de la population, occupent *de jure* ou *de facto*, une position dominante ou codominante. ».

C'est, entre autres, pour cela que la minorité néerlandophone à Bruxelles n'a pas été reprise *expressis verbis* comme minorité au niveau de l'entité régionale, la loi sur la Région bruxelloise donnant une position codominante à la minorité flamande au niveau du gouvernement et de l'Assemblée. Par contre, la commission de Venise précise : « Au niveau régional, eu égard à la répartition des compé-

tences entre les diverses régions et communautés et à la division territoriale du pays, la commission considère que les francophones de la région de langue néerlandaise et de la région de langue allemande peuvent être considérés comme une minorité au sens de la convention-cadre, de même, d'ailleurs, que les néerlandophones et les germanophones de la région de langue française. ».

Grâce au vote de cette résolution, nous disposons de la définition de ce qu'est une minorité nationale au niveau belge, et cette définition constitue un réel apport. En ce qui concerne les réserves émises par la Belgique au moment de la signature, en juillet 2001, permettez-moi de vous donner lecture d'un autre extrait : « L'Assemblée regrette donc que les autorités belges aient jugé nécessaire d'accompagner la signature de la convention-cadre d'une réserve si large qu'elle risque de priver d'effet la plupart des dispositions de la convention. Si le Royaume de Belgique décidait de maintenir, lors de la ratification de la convention, la réserve faite lors de la signature, cela pourrait être considéré comme une violation de la Convention de Vienne, qui interdit aux Etats d'accompagner la ratification d'une convention de réserves vidant cette convention de son sens. ». On ne peut nier les avancées et les termes très clairs de la résolution votée le 26 septembre. En déposant, tant au Parlement de la Communauté française qu'à la Cocof, une résolution relative à la ratification par les Assemblées des entités fédérées qui sont reconnues ici comme ayant un rôle important en matière de ratification de la convention-cadre, en demandant que cette ratification se fasse rapidement, nous prenons position très clairement pour que ce dossier soit considéré comme un point important afin que notre pays puisse continuer à vivre dans le respect des différentes communautés qui le composent.

Derrière tout cela, n'oublions pas le combat des francophones de la périphérie. Je suis reconnaissante et admirative face au travail qui s'effectue dans la paix et dans le respect au sein des conseils communaux et des associations. J'espère que la Région bruxelloise pourra, elle aussi, faire un pas important dans la voie de la ratification de cette convention. (*Applaudissements sur les bancs MR.*)

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan de heer Lootens-Stael.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mevrouw de Voorzitter, het rapport Nabholz-Haidegger behoort niet tot de bevoegdheid van het Brussels Parlement, omdat het gemeenten betreft in Vlaanderen. Thema's die de Brusselaars wel aanbelangen en waarvoor we wel bevoegd zijn, komen daarentegen niet aan bod. Zo betreurt ik dat het nieuwe taalhoofdelijkheidsakkoord dat deze zomer is gesloten, hier niet kan worden behandeld.

De resolutie over de « bescherming van minderheden in België die op 26 september jongstleden op initiatief van mevrouw Nabholz door de Parlementaire Vergadering van de Raad van Europa is goedgekeurd, is onmiskenbaar een Vlaamse nederlaag. De Vlaamse stelling dat er in België maar één nationale minderheid bestaat, met name de Duitstaligen, heeft het niet gehaald. In de resolutie lezen we dat door de staats hervorming de Belgische verplichtingen inzake bescherming van minderheden ook gelden voor Vlaanderen en Wallonië, waar het rapport zogenaamde « regionale minderheden » meent te ontwaren, met name de Franstaligen in Vlaanderen en de Duitstaligen en Nederlandstaligen in Wallonië.

Inderdaad, Mijnheer Cerexhe, over de Duitstaligen en Nederlands-taligen in Wallonië heb ik hier vandaag nog niets gehoord.

Men kan hier allerlei interpretaties van het rapport verzinnen. En sommigen lenen zich daartoe. Ik verwijs naar de uiteenzetting van mevrouw Persoons. De twee goedgekeurde amendementen beperken de schade voor Vlaanderen, maar veranderen niets aan de essentie van het rapport.

Vlaanderen krijgt de verplichtingen van een natiestaat opgelegd, zonder dat het de structuren en de rechten van een natiestaat heeft. De resolutie kan, zelfs na amendering, niet anders worden gelezen dan als een veroordeling van België en van Vlaanderen.

Mevrouw Nabholz was duidelijk vooringenomen en de resolutie heeft geen onmiddellijke juridische gevolgen. De stemmingen in de Parlementaire Vergadering van de Raad van Europa hebben meer weg van een loterij dan van ernstig parlementair werk. Waar het rapport Columberg verworpen werd in een stemming waar slechts 21 van de 286 leden aanwezig waren, is de resolutie Nabholz nu goedgekeurd met minder dan een derde van de aanwezigen : 100 op 306 leden. Vertegenwoordigers uit Albanië, Daghestan en Azerbeïdjan hebben mee bepaald wie er zich in België op het statuut van minderheid kan beroepen. Men kan proberen om het onmiddellijk politiek en juridisch belang van de resolutie te relativeren, maar men kan niet buiten een aantal fundamentele vaststellingen.

De door de machtspartijen afgekondigde communautaire pacificatie is een fictie. De scheidingslijn tussen de geesten loopt precies langs de taalgrens. Dit is geen *accident de parcours* dat veroorzaakt is door de eenzame FDF-extremist Clerfayt. We hebben allemaal kunnen zien hoe het hele Franstalige politieke spectrum — Ecolo, CDH, PS, MR — stond te jubelen en overwinningbulletins de wereld instuurde. In Straatsburg waren kopstukken van zowat alle Franstalige partijen aanwezig om mee te vieren. En wat vierden ze ? De goedkeuring van een resolutie die niet anders kan worden uitgelegd dan als een doelbewuste, flagrante en frontale aanval op het Belgisch pacificatiemodel, een internationale blamage van Vlaanderen en van het door zovelen gekoesterde, met zoveel Vlaams geduld en Vlaamse toegevingen en Vlaamse redelijkheid opgebouwde Belgische samenlevingsmodel. Wie zijn in deze de extremisten ? Wie tracht hier — met buitenlandse hulp nog wel — het Belgische model op te blazen ? Wie zijn hier de incivieken ? Hier botsen twee werelden. De Vlamingen die uitgaan van de eentaligheid van Vlaanderen en Wallonië en die zich assimileren wanneer ze naar Wallonië verhuizen. En de Franstaligen die vinden dat ze in hun taal in geheel België terecht moeten kunnen, die Vlaanderen en Brussel beschouwen als te veroveren gebied, een *Herrenvolk* op zoek naar *Lebensraum*, kolonisten die de autochtone bevolking met een racistische minachting bekijken. Wie aandachtig naar mevrouw Persoons heeft geluisterd, kan niet anders besluiten.

De Franstalige politici maken toch geen geheim van hun agenda ? Inhoudelijke en geografische uitbreiding van de faciliteiten.

(M. Jean-Pierre Cornelissen, Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.)

(De heer Jean-Pierre Cornelissen, Eerste Ondervoorzitter, vervangt Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.)

Van faciliteiten naar tweetaligheid. Van tweetaligheid naar aanhechting bij Brussel. En in Brussel de manifeste weigering om de bestaande taalwetgeving toe te passen. Men speelt tegelijkertijd pyromaan en brandweerman : eerst zorgt men er zelf voor dat het Belgische samenlevingsmodel geblameerd wordt, daarna roept men op tot « goede wil » en Vlaamse inschikkelijkheid, want anders zou het internationaal imago van België wel eens kunnen worden geschaad.

Natuurlijk mist de resolutie Nabholz elke grond. Er is geen Franstalige minderheid in Vlaanderen. De enigen die in de faciliteitsgemeenten op matrakslagen van de politie worden getraakteerd, zijn Vlaamse manifestanten die de correcte toepassing van de wet vragen. De enigen die in dit land op hun eigen grondgebied niet in hun eigen taal kunnen worden geholpen, zijn de Vlamingen in Brussel. In een land waar de francofone arrogantie geen grenzen kent, wordt nu gedaan alsof de Franstaligen de verschoppelingen zijn die door het Vlaamse bezettingsleger worden vervolgd en gediscrimineerd. Iedereen die ook maar van ver de ware toedracht kent, weet echter dat zulks ronduit belachelijk is !

Ik wijs er trouwens op dat vanmorgen de ere-voorzitter van het VKB, André Monteyne, in het Brusselse stadhuis nog heeft gezegd dat het de Walen waren die onder aanvoering van de liberale politicus François Bovesse de algemene tweetaligheid in België hebben verworpen en dat het de Vlamingen waren die bij monde van Frans Van Cauwelaert node het beginsel van de eentalige gebieden hebben aanvaard. Het rapport Nabholz-Haidegger brengt ons dus terug naar de tijd van *grand français*.

Hierbij aansluitend wil ik zeggen dat het Vlaams initiatief om de situatie in de Brusselse ziekenhuizen bij de Raad van Europa aan te kaarten, niet meer is dan een doekje voor het bloeden, ingediend door Agalev'ers en VLD'ers om te camoufleren dat zij niet eens de moed hebben gehad om in de Raad van Europa tegen deze schandalige resolutie te stemmen.

Alle ogen zijn nu gericht op de Werkgroep van de Interministeriële Conferentie voor buitenlands beleid die een definitie moet opstellen van wat een nationale minderheid is. Ook hier is onduidelijkheid troef. Volgens de Waalse Minister-President Van Cauwenberghe heeft men onder impuls van de Franstaligen beslist om de activiteiten van de werkgroep op te voeren en maandelijks te vergaderen. De Vlaamse Minister-President zegt daarentegen « dat door de triomfalistische reacties van de Franstaligen zijn bereidheid onder het vriespunt is gezakt om in de Interministeriële Conferentie voor het buitenlands beleid naar een eensluidende definitie van minderheid te zoeken. ».

Het enige wat de Vlamingen in deze omstandigheden kunnen doen, is hun medewerking aan deze zoektocht naar een definitie staken. Het verhaal moet hier eindigen. Er moet geen definitie komen, en er moet geen ratificatie komen. Dat is de enig mogelijke en de enig fatsoenlijke Vlaamse reactie op het gejubel van de Franstaligen. Ik hoop dat alle andere Vlaamse partijen ons in dit standpunt zullen volgen.

Voor het Vlaams Blok is het duidelijk : geen definitie en geen ratificatie. Met mijn Vlaams Blok-collega's en met de Brusselse Vlamingen zal ik nauwlettend toekijken op de houding van de Brussels-Vlaamse collega's in dit Parlement. We zullen nagaan of ze consequent volgen wat hun partijgenoten in Vlaanderen hebben uitgetekend.

De Voorzitter. — Mevrouw Brigitte Grouwels heeft het woord.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Mijnheer de Voorzitter, het rapport Nabholz-Haidegger roept vele bedenkingen op.

Vele Franstalige collega's zien hierin blijkbaar een erkenning van de Franstaligen in Vlaanderen, in heel Vlaanderen, als een nationale minderheid. Impliciet erkennen zij dus dat de taalgrens van het ééntalige Vlaanderen een staatsgrens is en dat Vlaanderen, en Vlaanderen alleen, bevoegd is voor wat er op Vlaamse bodem gebeurt, inclusief met de faciliteiten. Een interessante vaststelling.

Een andere vaststelling is dat het Wallonië was, laten wij het niet vergeten, dat de tweetaligheid van heel België afgewezen heeft. Mijn Franstalige Brusselse collega's, die hier het rapport-Nabholz toejuichen, wijzen die Waalse houding dus af en pleiten er, met mevrouw Nabholz voor om van de taalaanhorigheid van elke Belg een soort subnationaliteit te maken die hij of zij met zich meedraagt waar hij of zij ook gaat wonen : in Sint-Genesius-Rode, maar ook in Knokke, in Arlon, enzovoort. Maar dan moet men ook consequent zijn en in Wallonië ook faciliteiten instellen, niet alleen in rechte, maar ook in de feiten. Dan moet de Franse Gemeenschap ook maar in haar onderwijs overal het Nederlands als tweede taal opleggen, zodat er in Wallonië voldoende tweetaligen zullen zijn om alle Vlamingen die daar komen wonen in het Nederlands te laten leven en werken.

We weten intussen ook dat vandaag in het secundair onderwijs in Wallonië nog geen 50 procent van de leerlingen het Nederlands als tweede taal kiest. Men moet niet voor de Franstaligen gaan eisen in Vlaanderen, wat men niet bereid is aan de Nederlandstaligen te gunnen in Wallonië. Ik kan hierbij niet nalaten op te merken dat het altijd gemakkelijk is om tweetaligheid te eisen bij een ander. Laten wij er eerst maar eens voor zorgen dat er echt tweetaligheid heerst in Brussel. Brussel heeft hier een functie als lichtbaken. Als het tweetalige taalgebied zijn tweetalige rol niet kan waarmaken, moet men ook niet verwachten dat eentalige taalgebieden dat wel doen.

Ten slotte wil ik nog opmerken dat wie ervoor pleit om hier in België te gaan werken met nationale of regionale minderheden in plaats van met twee evenwaardige gemeenschappen, dan ook ons hele grondwettelijke systeem in twijfel trekt inclusief de pariteit van de federale regering, de bijzondere meerderheden op federaal niveau, de taalkaders en -evenwichten in de federale administratie en rechtbanken, enzovoort.

(Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)

(Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op.)

Het is het een of het ander. Uit twee ruiven eten kan niet.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Vous n'avez pas bien lu le rapport de Mme Nabholz.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Ik heb dat wel gelezen. Maar ik zie ook dat de Franstaligen bepaalde consequenties niet willen trekken.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Pas les conséquences que vous voulez y voir.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Er zijn een aantal logische consequenties. De waarheid is natuurlijk dat de Franstaligen nu reeds de best beschermde minderheid in België zijn. Maar sommigen willen dit blijkbaar allemaal in vraag stellen.

Overigens moet het mij ook van het hart dat ik een beetje geschokt ben door het feit dat onze federale minister van Buitenlandse Zaken, die met overgave de verdediging op zich neemt van de « prille democratie » in Nepal, geen vinger uitsteekt om ons eigen Belgisch grondwettelijk bestel te verdedigen wanneer het binnen internationale organen aangevallen wordt. In elk ander land zou een minister voor zo'n grof plichtsverzuim scherp ter verantwoording worden geroepen.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Uw minister Chabert doet niets voor de Vlamingen in Brussel, Mevrouw Grouwels. U hebt gelijk, maar u zou de logica die u hanteert, moeten doortrekken naar minister Chabert. Hij moet ontslag nemen.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Collega Cerexhe interpelleert hier vandaag over de impact van het rapport Nabholz op de bekrachtiging van het kaderverdrag over de bescherming van nationale minderheden. Ik zit niet in het Interministeriële Comité dat zich hierover buigt, maar ik zit wel namens CD&V in de Brusselse Hoofdstedelijke Raad en in het Vlaams Parlement. En ik kan u gerust zeggen wat daar de impact is. Zoals voorheen vindt CD&V dat van de bekrachtiging van het Minderhedenverdrag enkel sprake kan zijn als België bij die bekrachtiging een ondubbelzinnige en juridisch sluitende interpretatieve verklaring voegt die stipuleert dat er zich noch op het Belgische grondgebied, noch op een deel ervan, enige minderheid in de zin van de conventie bevindt. Wij zullen deze conventie dus niet bekrachtigen tenzij het rapport Nabholz-Haidegger door de hele Belgische regering, met minister Louis Michel op kop, resoluut naar de prullenmand wordt verwezen, waar het trouwens thuishoort.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Rudi Vervoort.

M. Rudi Vervoort. — Madame la Présidente, Chers Collègues, en regardant l'assemblée, je ne peux m'empêcher de me demander où se trouvent les membres du groupe MR. Probablement avaient-ils une autre activité prévue cet après-midi ...

Comme le rappelait M. Cerexhe, le gouvernement bruxellois a, dans la foulée des accords du Lambermont, conféré les pleins pouvoirs au ministre fédéral des Affaires étrangères, M. Louis Michel, pour signer la convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la protection des minorités nationales. Dans l'esprit de ces mêmes accords institutionnels, la signature d'une telle convention était assortie de la définition commune de la notion de « minorités nationales ». Cette tâche est confiée à la Conférence interministérielle de politique étrangère, dont la présidence est assurée par le même ministre fédéral, M. Louis Michel. Que je sache, cette conférence n'est pas obsolète — elle a toujours sa raison d'être — et les partis de la majorité ont la volonté de faire jouer les accords du Lambermont, dans tous leurs termes, c'est-à-dire tant pour la ratification de la convention que pour la définition de la notion de « minorités nationales ».

En matière institutionnelle et communautaire, plus qu'en toute autre, il importe de respecter scrupuleusement les procédures convenues. Y déroger — pour de bonnes ou de mauvaises raisons — ne sert qu'à permettre à chacun de revenir sur des concessions âprement consenties. L'adoption récente du rapport Nabholz-Haidegger constitue à l'évidence un élément de poids en notre faveur, mais il n'est pas suffisant. C'est une incitation pressante vis-à-vis de l'ensemble des parties de faire aboutir rapidement les débats à la Conférence interministérielle. Nous devons donc nous en réjouir et rendre hommage aux parlementaires socialistes qui ont œuvré à l'adoption de cette résolution.

En revanche, il serait particulièrement maladroite de se saisir de ce rapport pour déroger à la méthode de travail convenue lors du vote des accords du Lambermont. Certes, le Conseil de l'Europe nous donne une définition qui bénéficie de l'autorité de cette instance internationale. Engrangeons cet avantage. Utilisons-le dans le débat. Mais ne prétendons pas qu'il se suffit à lui-même et qu'il s'impose à nous de manière absolue. Vous avez parlé de « politique politicienne », Monsieur Cerexhe. L'objectif est quand même d'obtenir la ratification de cette convention-cadre.

M. Benoît Cerexhe. — Cela fait quatorze mois que nous attendons que M. Michel fasse avancer ce dossier, Monsieur Vervoort ! Où en sommes-nous aujourd'hui ? Il se contente de nous dire que ce sera pour plus tard, et certainement pas avant les élections législatives. Nous ne sommes pas d'accord. Je m'adresse, ici, à M. de Donnea, qui peut prendre une initiative en la matière.

M. Rudi Vervoort. — Adressez-vous à Louis Michel. C'est un peu facile. Que je sache, ce n'est pas M. de Donnea qui a été chargé de faire aboutir la ratification de la convention-cadre.

Ce que vous proposez — ratifier — constituerait une victoire un peu trop facile, me semble-t-il. Il est évident qu'une majorité se dégagera en ce sens à la Commission communautaire française ...

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Et même ici !

M. Rudi Vervoort. — Et alors, quoi ?

M. Benoît Cerexhe. — Ce n'est pas moi, Monsieur Vervoort. Ce sont des membres du Mouvement de M. de Donnea qui demandent à la Cocof et à la communauté française de ratifier, qui demandent au gouvernement de proposer un projet de ratification. Je suppose que M. de Donnea s'alignera sur les membres de son Mouvement et prendra lui-même une initiative en ce sens. Il a le pouvoir de le faire, ici, à la Région de Bruxelles-Capitale ! Je demande seulement à ces gens d'être cohérents, Monsieur Vervoort !

M. Rudi Vervoort. — Moi, je le suis !

M. Benoît Cerexhe. — Je ne vous ai pas mis en cause. Je demande simplement que l'on fasse preuve de cohérence par rapport aux politiques que l'on veut mener, quelles que soient les instances dans lesquelles on veut les mener. C'est tout !

M. Rudi Vervoort. — Après cet éclaircissement, je suis partiellement rassuré. Cette avancée démocratique n'en sera vraiment une — nous le reconnaissons — que si les instances nationales ratifient la

convention. C'est évidemment l'objectif final. Le reste relève de l'agitation préélectorale.

Pour devenir une référence juridique contraignante et constituer ainsi un véritable outil de défense des droits des minorités francophones de la périphérie, la convention — je le répète — doit être ratifiée à l'échelon du Parlement fédéral. Approuvée dans les seules assemblées francophones, elle ne leur serait d'aucun secours. Juste de la poudre aux yeux des électeurs, qui n'auraient en réalité rien obtenu comme amélioration concrète de leur vie quotidienne. Pire encore, la ratification anticipée de convention sans définition commune donnerait à ses adversaires — les interventions qui viennent d'avoir lieu le confirment — le prétexte tant attendu pour justifier leur départ de la table de négociation. Belle victoire ! Je ne vois vraiment pas ce qu'il y a à gagner dans ce genre d'agitation. A moins que, jusque dans ses propres rangs, certains doutent de la volonté ou de la capacité du ministre des Affaires étrangères de faire aboutir rapidement les travaux de la Conférence interministérielle ?

Mme Caroline Persoons. — Je regrette que vous soyez en retrait par rapport aux membres socialistes du Conseil de l'Europe ! M. Henri, M. Potti reconnaissent la définition et son importance.

M. Rudi Vervoort. — Sur le fond ? Pas du tout ! Je me réfère à ce qui a été négocié par votre formation politique, la mienne et d'autres lors des accords du Lambermont, et à la procédure telle qu'elle a été adoptée à cette occasion. Je m'y tiens, à moins que nous nous mettions à nouveau autour de la table pour mener une autre négociation ...

Mme Caroline Persoons. — Il y a un fait nouveau, la résolution !

M. Rudi Vervoort. — Non. Votre analyse n'est pas partagée par tout le monde. L'objectif est tout de même de faire aboutir la ratification de la convention-cadre. On est bien d'accord; nous avons effectivement la capacité de le faire à l'échelon du Conseil régional, mais ce serait, en finale, un échec total quant à cette ratification, pour de nombreuses années. Cela, nous ne le souhaitons pas.

Nous jugerons sur pièce et nous verrons si le ministre des Affaires étrangères est en mesure de faire aboutir le mandat qui lui a été confié, à savoir la ratification de la convention-cadre et la définition précitée.

M. Benoît Cerexhe. — Quel délai lui accordez-vous ? M. Michel restera le ministre des Affaires étrangères jusqu'en juin 2003 ! Après, on verra. Demandez-vous que ce soit fait avant les élections législatives ?

M. Rudi Vervoort. — Je demande simplement qu'il remplisse le mandat tel qu'il lui a été confié. C'est en tout cas ce que je lui souhaite. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

M. Benoît Cerexhe. — Vous ne répondez pas à ma question, Monsieur Vervoort !

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan de heer Sven Gatz.

De heer Sven Gatz. — Mevrouw de Voorzitter, het is een traditie in dit land de problemen intern op te lossen. Ik zal niet zeggen dat het altijd vanzelf gaat. Soms zijn daar nachtelijke vergaderingen voor nodig en moeilijke compromissen. Maar goed, het systeem schenkt toch bevrediging. Ik was dan ook geschokt te zien dat die spelregels om onze problemen intern op te lossen, werden doorbroken. Het beklag dat tot het Nabholz-rapport geleid heeft bij de Raad van Europa vind ik verkeerd. Ik heb dat hier een jaar geleden ook al gezegd naar aanleiding van een gelijkaardig debat.

Uiteindelijk zullen we de zaak toch op het Belgisch toneel moeten beslechten. Om in rugbytermen te spreken zoals de heer Cerexhe : zelfs als de *touchdown* gebeurd is, zullen we toch op zijn Belgisch naar een *scrum* moeten gaan, die niet noodzakelijk een duidelijk resultaat geeft.

Het rapport-Nabholz houdt volgens mij ook gevaren in die het Belgische kader ver overstijgen. Als we het rapport-Nabholz naar Europa extrapoleren dan zullen de Basken in Madrid, de Bretoenen in Parijs en de Welshmen in Londen hun rechten kunnen doen gelden. De vraag is of zulks efficiënt is en of dat niet nefast is voor de stabiliteit in Europa, een zaak die de Raad van Europa toch na aan het hart ligt. Het territorialiteitsbeginsel is trouwens minder achterhaald dan sommigen denken en ook minder Germaans dan sommigen denken. Niet alle Franstaligen zijn het Latijnse personaliteitsbeginsel zo genegen. François Mitterrand, de vroegere Franse president, was namelijk een groot aanhanger van het territorialiteitsbeginsel. De oplossing van het rapport-Nabholz gaat aan een complexe realiteit voorbij.

Gelukkig was er in de Raad van Europa een pientere Italiaan, de heer Andrea Manzella. Hij heeft de gevolgen van het rapport voor Europa ingeschat, gevolgen waar ik u zojuist op heb gewezen. Gelukkig zijn zijn amendementen aanvaard, waardoor de tekst maar afdwingbaar wordt in de mate dat hij in overeenstemming is te brengen met het grondwettelijk kader van een bedoeld land. Dus terug naar af. We zullen zelf moeten uitmaken hoe we eruit geraken. Het spreekt voor zich dat de terughoudendheid van mijn fractie, en van de Vlamingen in het algemeen, niet kleiner is geworden na de goedkeuring van het rapport. De vraag is of op de Interministeriële Conferentie die door minister Michel zal worden bijeengeroepen, een definitie van nationale minderheid zal kunnen worden gegeven.

Toch zal er een oplossing moeten worden gevonden. Aangezien het sommigen dan toch toegestaan is om naar Straatsburg te gaan, ben ik zo vrij nu ook een aantal problemen aan te kaarten en ik denk niet dat daarvoor meteen een oplossing zal worden gevonden. Ik verklaar me nader. Samen met de heren Jan Béghin, Michiel Vandebussche, de Vlaamse schepenen Maeyens en Mosselmans uit Hoeilaart en Sint-Genesius-Rode ben ik van oordeel dat het recht op gezondheid — een mensenrecht dat door de Raad van Europa wordt erkend — moet worden afdwongen. In tegenstelling tot de Franstaligen in de rand die een nieuw recht gecreëerd willen zien, willen we dat een bestaand recht afdwingbaar wordt. Voor ons bestaat er nog altijd een link tussen de positie van de Brusselse Vlamingen in het Hoofdstedelijk Gewest en de positie van de Franstaligen op het federale niveau, terwijl de link tussen de positie van de Brusselse Vlamingen in Brussel en de Franstaligen in de Vlaamse rand volgens ons niet kan worden gelegd.

Een kleine anekdote ter illustratie. Onlangs werd ik opgenomen in een bicommunautair ziekenhuis in Brussel. Daar maakte ik me de bedenking dat de weg naar Straatsburg wel eens legitiem zou kunnen zijn. Over de verzorging die ik daar kreeg, heb ik alleen maar lof, maar ik kan niet meer zeggen hoeveel keer ik op de vraag *Monsieur, parlez-vous quand-même le français ?* heb moeten antwoorden met *Bien sûr, même assez bien*. Ik kon me dan ook goed voorstellen dat het voor patiënten die zich in een precaire situatie bevinden, niet evident moet zijn aangesproken te worden in een taal die ze niet goed beheersen. Een vaststelling overigens die niet alleen voor Vlamingen geldt, maar ook voor mensen die andere dan onze nationale talen spreken. Spijtig genoeg wordt dat probleem, in tegenstelling tot wat minister Tavernier dezer dagen in de Kamer zei, niet door alle Franstalige partijen erkend.

Als sommigen het nuttig of nodig vinden de Vlaamse deelstaat die democratische principes huldigt, in een kwaad daglicht te stellen, dan vind ik het legitiem om aan te tonen dat in het Brussels Gewest ook niet alles koek en ei is. We kijken uit naar de afloop van het verhaal. Maar nogmaals, iedereen kan naar Straatsburg lopen, maar uiteindelijk zullen we het onder mekaar moeten oplossen.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Christos Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, à la faveur de l'interpellation de M. Cerexhe sur le rapport de Mme Nabholz, je voudrais vous dire au nom du groupe Ecolo ce qui suit : l'intégration a donc visiblement échoué. Il suffit d'entendre les communautés belges francophones de souche dire qu'elles ne se sentent pas bien; de l'autre côté, parmi ceux que je pourrais appeler des Belges de tradition, beaucoup disent ne plus se sentir chez eux.

Il y a une évidence : cette politique d'intégration pose problème. On a pourtant consacré des moyens extrêmement importants à cette politique et on continue à le faire. Plusieurs partis se sont créés et se sont employés à cet effet là pour aller dans ce sens et favoriser cette intégration et cette cohabitation. Je constate simplement que, parfois, plutôt que de favoriser les processus d'intégration, cette politique participe à un phénomène de tension persistante et, malgré le rapport du Conseil de l'Europe, elle ne nous offre pas de solution efficace, c'est-à-dire, comme le disait M. Vervoort, qui puisse être utilisée par le politique et déboucher sur un consensus entre les deux communautés.

A mes yeux, il faut remettre les gens autour de la table. C'est un point de débat politique. Ma conviction est faite. A force de ne pas oser dire que la cohabitation, le dialogue et l'intégration sont nécessaires, on cultive bien davantage les différences plutôt que de rechercher des convergences pouvant être mises en œuvre. C'est extrêmement dangereux, car on en arrive à des radicalisations de position, à la peur de l'autre, avec les conséquences électorales que cela peut avoir. Je pense que cela vous rappellera quelque chose. (*Applaudissements.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jean-Pierre Cornelissen.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, je vais tenter d'aller directement au fond des choses. Pourquoi une convention-cadre pour

les minorités partout en Europe ? Parce que, dans toute une série de pays, on doit faire face à des problèmes semblables. Les hasards de l'histoire ont fait que des populations pouvaient être mélangées. C'est exactement ce que l'on retrouve en Belgique. Quand j'entends parler de « *staatsgrenzen* » pour les limites régionales, je me demande de quoi on parle ici. Qui a défini cette expression ? A aucun moment, il n'a été question d'établir des frontières d'Etat à l'intérieur de la Belgique. Si on part effectivement d'un postulat aussi erroné, comment s'étonner des conclusions que l'on en tire ?

Je ne referai pas l'histoire depuis le début car elle serait trop longue, mais je rappellerai que des législations linguistiques existaient déjà bien avant 1963, et une autre, très tolérante, depuis 1932 qui reconnaissait des facilités. Contrairement à ce que l'on croit, ces dernières n'ont pas été inventées en 1963 mais bien en 1932 quand on permettait à des citoyens qui habitaient le long de la frontière linguistique et qui appartenaient à la minorité de bénéficier d'un certain traitement, dans leur langue, dans la commune où ils habitaient. C'est là un acte de tolérance et de liberté individuelle. Le malheur, c'est qu'en 1963, on a fixé les limites que l'on appelle aujourd'hui « *staatsgrenzen*. » A-t-on demandé l'avis des gens quand celles-ci ont été fixées ? Non. On a établi tout cela sur papier au cours de négociations nocturnes et on a décidé que Dilbeek n'aurait pas de facilités et que Drogenbos en aurait. Voilà comment cela s'est passé. Aujourd'hui, on doit gérer cette situation problématique.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — U bent akkoord dat het een vraag van de Walen was.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Personnellement, en tant que démocrate ouvert à beaucoup de choses, Mme Grouwels, je trouve qu'un Etat se respecte quand il octroie effectivement des droits à ses minorités. Je pense que la Flandre a tout intérêt à reconnaître aussi des droits à sa minorité qui se retrouve à un endroit bien spécifique autour de Bruxelles et le long de la frontière linguistique.

Vous me parlez de Knokke et autres, mais le problème est tout à fait différent. On sait de quoi on parle quand on évoque les minorités. Je crois que la Flandre aurait tout à fait intérêt, vis-à-vis de l'Europe, à se sortir de cette image négative et à permettre effectivement une tolérance.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Het is een imago dat u in Vlaanderen probeert op te dringen. Dat is een schande !

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Votre langue n'est absolument plus menacée dans ces régions. Dès lors, venir faire de l'impérialisme linguistique vis-à-vis d'une autre culture, c'est d'un autre âge. Je crois que, quelque part, le rapport-Nabholz a eu un grand mérite, celui d'établir une norme qui ne vaut pas que pour la Belgique; il vaut pour l'ensemble de l'Europe puisque la minorité telle qu'on la définit est un concept extérieur à notre petit contexte national. Si on veut sortir des problèmes, si on veut respecter un cadre que l'on impose aux nouveaux adhérents en Europe, essayons d'arriver à ce même genre de choses. Je ne parlerai pas davantage, Madame la Présidente, parce que je crois que l'essentiel est dit quand on se limite à ce genre d'arguments.

Je n'ai qu'un seul souhait, c'est que, en vue d'une pacification communautaire, on essaie effectivement de régler le dernier problème qui existe, celui du traitement des minorités.

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, Chers Collègues, je voudrais faire trois remarques liminaires et ensuite ce que je peux dire dans l'état du dossier aujourd'hui.

Tout d'abord, permettez-moi de dire à notre collègue mais néanmoins ami, M. Cerexhe, que lorsqu'on veut faire certains aciers spéciaux, on lamine à froid et pas à chaud. Renseignez-vous dans un traité de sidérurgie, vous verrez que l'adage « battre le fer tant qu'il est chaud » valait du temps des maréchaux-ferrants et des forgerons mais qu'aujourd'hui, les industries sidérurgiques à haute technologie laminent à froid.

M. Benoît Cerexhe. — C'est à cette époque-là que je faisais allusion, Monsieur le Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — On lamine à froid quand on veut faire certains produits à haute valeur ajoutée. Donc, votre adage est un adage moyenâgeux qui ne tient plus la route aujourd'hui.

Deuxièmement : je pense qu'il est quand même étonnant que vous interpelliez dans cette Assemblée un ministre d'un autre gouvernement.

M. Benoît Cerexhe. — Pas du tout !

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Vous pouvez penser ce que vous voulez de la politique que mène M. Louis Michel mais je pense qu'il est déplacé de l'interpeller ici. Demandez à vos collègues de l'interpeller ...

M. Benoît Cerexhe. — Est-ce que vous n'êtes pas compétent, Monsieur le Ministre-Président, pour déposer un projet de ratification ? Répondez-moi ! Vous êtes compétent !

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je ne suis pas le ministre des Affaires étrangères.

M. Benoît Cerexhe. — Non, non ... Vous êtes M. de Donnea, Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale et tout à fait compétent pour déposer un projet de ratification.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de

la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Quand vous venez ici attaquer, sans qu'il puisse vous répondre, un homme qui est non seulement mon ami politique mais aussi un ami au sens le plus profond du terme, cela me fait mal.

Je voudrais quand même noter qu'heureusement — et c'est un point que j'apprécie en tout cas parmi d'autres, dans son rapport — Mme Nabholz-Haidegger souligne qu'il n'y a pas de minorité à Bruxelles. Je pense qu'il faut saluer ici aussi ce qui est positif et constater qu'à Bruxelles, francophones et Flamands collaborent de plus en plus étroitement, travaillent de plus en plus chaleureusement ensemble et, je pense, se respectent chaque jour davantage.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Uw partijgenote, mevrouw Persoons, sprak van minderheden in Brussel, Mijnheer de Minister-President.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Cela ne veut pas dire que l'on ne puisse pas encore faire quelques progrès en la matière. En tout cas, je constate qu'à Bruxelles, il n'y a pas de minorité au sens du Conseil de l'Europe et cela, non seulement en droit, mais aussi en fait puisque je constate tous les jours que les deux composantes communautaires traditionnelles de notre capitale collaborent de plus en plus loyalement, sur pied d'égalité ...

M. Michel Lemaire. — Monsieur de Donnea, regardez comme ils sont contents vos quatre collègues ! ...

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — ... et cela me semble très important pour notre région. Et ce ne sont pas les vociférations des uns et des autres qui me feront dire autre chose.

Cela étant dit, je voudrais quand même rappeler où l'on en est dans ce dossier pour dépassionnaliser le débat. Suite à l'approbation du rapport Nabholz-Haidegger par le Conseil de l'Europe, le groupe de travail au sein duquel ont été nommés deux représentants de la Région de Bruxelles-Capitale, un néerlandophone et un francophone, s'est réuni le 10 octobre dernier. Ce groupe de travail a émis l'intention de travailler sur la base du rapport Nabholz-Haidegger, et plus particulièrement de l'avis de la Commission de Venise, pour définir la notion de « minorité » en droit international et par rapport au droit belge. Les experts se réuniront le 30 octobre prochain et ensuite une fois par mois. Le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale confirme aujourd'hui, et ce de manière unanime, par ma bouche, le mandat donné à nos deux représentants. En l'état, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale n'a donc pas à se prononcer et fait confiance au groupe d'experts mandatés par les différentes entités et aussi pleinement confiance à M. Louis Michel, ministre des Affaires étrangères.

Toute autre attitude, comme l'a très bien dit M. Vervoort, porterait gravement atteinte à la loyauté fédérale et tuerait toute chance d'aboutir à un accord national en la matière. (*Applaudissements sur les bancs du MR.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Benoît Cerexhe pour sa réplique.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, la réponse du Ministre-Président a été brève, et je le comprends ...

Monsieur le Ministre-Président, votre situation n'est pas facile, je comprends que vous soyez ennuyé. Mais je m'attendais quand même à un peu plus de courage politique de votre part.

Quand vous dites que je me trompe d'interlocuteur ... Non !

Je m'adresse à François-Xavier de Donnea, ministre d'Etat, Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, ancien bourgmestre de Bruxelles. Je m'adresse bien à vous, je ne me suis pas trompé de personne. Je suppose que le Ministre-Président de la Région bruxelloise connaît les lois. Sinon, je puis vous donner ici la loi du 26 août 1996. Vous la connaissez et elle est très claire : vous pouvez, aujourd'hui, au nom de votre gouvernement, déposer un projet de ratification. La seule obligation que vous avez, est qu'une fois qu'il est ratifié, vous devez en informer le ministre des Affaires étrangères. Donc, je ne m'adressais pas à M. Louis Michel, je m'adressais à votre courage politique, Monsieur le Ministre-Président et malheureusement, votre réponse a été plus que brève.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Elle a été très bonne.

M. Benoît Cerexhe. — Ce que je voudrais à tout le moins, puisque vous renvoyez aujourd'hui la balle dans le camp de Louis Michel et du gouvernement fédéral, c'est vous demander si vous fixez un délai. Il y a quand même eu un accord politique. Vous étiez là ! Vous êtes garant de cet accord politique. Si avant les élections législatives de juin 2003, la conférence ministérielle n'a pas avancé sur cette notion de minorité, est-ce que, quelques semaines avant, vous allez au moins prendre vos responsabilités ? A une question précise, j'attends une réponse précise de votre part.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je vais vous répondre, vous n'avez pas bien écouté.

M. Benoît Cerexhe. — Je n'ai pas eu votre avis personnel, Monsieur le Ministre-Président, sur le contenu du rapport Nabholz-Haidegger et la définition de la notion de minorité. Qu'en pensez-vous ? Il y a quelques semaines, vous n'en pensiez rien. Je crois que cela peut aider dans le débat et si M. de Donnea nous confirmait aujourd'hui son accord sur le contenu du rapport Nabholz-Haidegger, j'aurais confiance qu'il puisse défendre cette position au sein du gouvernement.

Dernière question, Monsieur le Ministre-Président. Vous nous avez dit que deux experts de la Région siégeaient au sein de la Conférence interministérielle et que vous leur aviez donné un mandat. J'aimerais savoir quelle est la position que vous leur avez demandé

de défendre. Ou bien vous leur avez demandé de défendre une position fixe, ou bien ils sont là en apesanteur, sans savoir très bien quoi faire. A quoi servent-ils alors, ces experts de la Région bruxelloise, s'ils ne savent pas quel est le point de vue que votre gouvernement leur a demandé de défendre.

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je vais essayer d'être très pédagogique. Je pense que M. Cerexhe, pour qui j'ai le plus grand respect, la plus grande amitié, et moi sommes payés pour faire deux choses différentes. M. Cerexhe est, actuellement, chef de l'opposition démocratique.

M. Christos Doulkeridis. — M. Cerexhe n'est pas le chef de l'opposition.

Mme la Présidente. — Il est le chef d'un des pôles de l'opposition.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — En tant qu'un des membres du pôle que vous définirez vous-même de l'opposition, vous êtes payé pour quoi ?

M. Benoît Cerexhe. — Monsieur de Donnea, ce n'est pas vrai ce que vous dites. C'est grâce à nous que la convention-cadre a pu avancer, c'est parce que nous avons mis ce point sur la table des négociations de la Saint-Polycarpe.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Monsieur Cerexhe vous êtes payé pour faire quoi ? Pour tenter d'enfoncer des coins dans la majorité gouvernementale au niveau fédéral et régional, c'est votre rôle d'opposition.

M. Benoît Cerexhe. — Vous vous trompez.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Vous êtes payé pour mettre de l'huile sur le feu, de l'eau dans le gaz et c'est normal.

M. Christos Doulkeridis. — On a l'impression que vous aussi, Monsieur le Ministre-Président.

M. Benoît Cerexhe. — Nous avons été on ne peut plus constructifs dans les accords du Lambermont et de la Saint-Polycarpe.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Moi, je suis payé, Monsieur Cerexhe, pour faire en sorte qu'au niveau de l'en-

semble des entités fédérées, grâce à une attitude responsable de la Région bruxelloise, le dossier avance et aboutisse à une conclusion qui serve l'intérêt général. C'est mon rôle. Nos rôles sont donc différents. Moi, j'adopte une stratégie qui vise à faire en sorte qu'en rien la région ne joue le chien dans un jeu de quilles dans ce dossier; j'avance donc avec prudence et circonspection dans la volonté de respecter la loyauté fédérale et de ne pas compromettre les efforts des uns et des autres pour aboutir à une solution dans ce dossier.

C'est là le sens de ma réponse et donc, je donne du temps au temps, je participe aux réunions, j'écoute, j'essaie de les orienter par le truchement de mes mandataires. Cela c'est la différence. Je poursuis une stratégie d'efficacité, et je suis heureux de constater que M. Vervoort m'apporte tout son appui au nom du groupe socialiste en la matière.

M. Christos Doulkeridis. — C'est le FDF qui ne vous apporte pas son appui.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — A juste titre, et ce n'est pas un reproche ni une insulte que je vous fais, vous jouez le rôle de la mouche du coche, c'est très bien ainsi. Jouons chacun notre rôle et ne me demandez pas de jouer le vôtre, je ne vous demande pas de jouer le mien. Restons-en là et tout le monde sera bien servi.

M. Benoît Cerexhe. — Monsieur le Ministre-Président, j'ai envie de vous dire que s'il n'y avait pas de mouche du coche, le coche n'avancerait pas. Le rôle que nous avons joué lors des accords de la Saint-Polycarpe et du Lambermont a été extrêmement constructif, et dans cet accord politique figurent la signature et la ratification de la convention-cadre. C'est une question de fidélité et de fiabilité des accords politiques. Ce que je vous demande c'est que tout cela soit ratifié avant les élections législatives. Et si ce n'est pas le cas, que vous preniez vos responsabilités et que vous déposiez un projet à la Région bruxelloise. C'est cela que l'on vous demande pour que les choses avancent.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — On verra au moment des élections.

ORDRES DU JOUR

Dépôt

MOTIES

Indiening

Mme la Présidente. — En conclusion de cette interpellation, deux ordres du jour ont été déposés.

Tot besluit van deze interpellatie werden twee moties ingediend.

Le premier, motivé, signé par MM. Benoît Cerexhe, Joël Riguelle, Mme Julie de Groote et M. Michel Lemaire est libellé comme suit :

De eerste, gemotiveerd, ondertekend door de heren Benoît Cerexhe, Joël Riguelle, mevr. Julie de Grootte en de heer Michel Lemaire luidt als volgt :

« Le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale,

Ayant entendu l'interpellation de M. Benoît Cerexhe concernant « l'évolution de la ratification de la convention-cadre sur la protection des minorités nationales et la position du gouvernement bruxellois à la lumière du rapport « Nabholz-Haidegger » adopté par le Conseil de l'Europe le 26 septembre 2002 » et la réponse du Ministre-Président du gouvernement;

Vu la convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales, approuvée le 10 novembre 1994 par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe, et ci-après désignée par les mots « la convention-cadre »,

Vu la signature par l'Etat belge de la convention-cadre en date du 31 juillet 2001,

Vu l'affirmation par le Conseil de l'Europe qu'il existe en Belgique des minorités nationales devant être protégées, affirmation matérialisée par l'adoption, par son assemblée, de la résolution n° 1301 du 26 septembre 2002,

Vu la nature mixte de ce traité international et l'application de l'accord de coopération du 8 mars 1994 entre l'Etat fédéral, les communautés et les régions, relatif aux modalités de conclusion des traités mixtes, et plus particulièrement ses articles 9 à 11,

Vu l'important délai écoulé entre l'ouverture à la signature de la Convention par les Etats membres du Conseil de l'Europe et la signature par la Belgique de cette convention-cadre,

Soucieux d'éviter de nouveaux retards dans le processus de ratification de cette Convention,

Demande que la convention-cadre du Conseil de l'Europe soit ratifiée sans retard et sans réserves par la Belgique,

Demande en conséquence au gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale :

1. de présenter rapidement au Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale un projet d'ordonnance portant assentiment de la convention-cadre;
2. d'agir auprès des autorités fédérales pour qu'elles fassent de même pour ce qui les concerne;
3. d'agir auprès des autorités des autres institutions fédérées pour qu'elles en fassent de même pour ce qui les concerne. ».

« De Brusselse Hoofdstedelijke Raad,

Gehoord de interpellatie van de heer Benoît Cerexhe tot de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de regering, betreffende « de evolutie van de bekrachtiging van de raamovereenkomst over de bescherming van de nationale minderheden en het standpunt van de Brusselse regering in het licht van het verslag « Nabholz-

Haidegger » dat door de Raad van Europa is goedgekeurd op 26 september 2002 » en de antwoorden van de Minister-President van de regering;

Gelet op de raamovereenkomst van de Raad van Europa betreffende de bescherming van de nationale minderheden, goedgekeurd op 10 november 1994 door het Comité van ministers van de Raad van Europa, hierna aangeduid met de woorden « de raamovereenkomst »,

Gelet op de ondertekening door de Belgische Staat van de raamovereenkomst op 31 juli 2001,

Gelet op de verklaring door de Raad van Europa dat er in België nationale minderheden bestaan die bescherming behoeven, waaraan concrete vorm is gegeven via de goedkeuring, door de Raad van Europa, van de resolutie nr. 1301 van 26 september 2002,

Gelet op het gemengd karakter van dit internationaal verdrag en de toepassing van het samenwerkingsakkoord van 8 maart 1994 tussen de federale Staat, de gemeenschappen en de gewesten, betreffende de modaliteiten voor het sluiten van gemengde verdragen, meer bepaald artikelen 9 tot 11,

Gelet op het aanzienlijke tijdsverschil tussen de opstelling tot ondertekening van de overeenkomst door de lidstaten van de Raad van Europa en de ondertekening van de raamovereenkomst door België,

Teneinde nieuwe vertraging in het ratificatieproces van deze overeenkomst te voorkomen,

Vraagt dat België de raamovereenkomst van de Raad van Europa zonder verwijl en zonder voorbehoud ratificeert,

Vraagt bijgevolg aan de Brusselse hoofdstedelijke regering :

1. om vlug een ontwerp van ordonnantie tot goedkeuring van de raamovereenkomst in te dienen bij de Brusselse Hoofdstedelijke Raad;
2. om bij de federale instellingen erop aan te dringen dat zij hetzelfde doen wat hen betreft;
3. om bij de overige deelgebieden erop aan te dringen dat zij hetzelfde doen wat hen betreft. ».

Le deuxième, l'ordre du jour pur et simple, est signé par Mme Marion Lemesre, MM. Rudi Vervoort, Eric André, Sven Gatz et Mme Brigitte Grouwels.

De tweede, de eenvoudige motie, is ondertekend door mevrouw Marion Lemesre, MM. Rudi Vervoort, Eric André, Sven Gatz en mevrouw Brigitte Grouwels.

Le vote sur ces ordres du jour aura lieu ultérieurement.

Over deze moties zal later worden gestemd.

La discussion est close.

De bespreking is gesloten.

QUESTIONS ORALES

MONDELINGE VRAGEN

Mevrouw de Voorzitter. — Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

L'ordre du jour appelle les questions orales.

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER SVEN GATZ AAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « EEN NIEUW STEDENBOUWKUNDIG CONCEPT VOOR DE EUROPAWIJK »

TOEGEVOEGDE MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER DOMINIEK LOOTENS-STAELE BETREFFENDE « DE PROBLEMEN ROND DE OPENBARE AANBESTEDING VOOR DE LEOPOLDSWIJK EN DE PROBLEMEN VAN DE EUROPESE DRUK OP HET BRUSSELS STEDENBOUWKUNDIG BELEID »

QUESTION ORALE DE M. SVEN GATZ A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « UN NOUVEAU CONCEPT URBANISTIQUE POUR LE QUARTIER EUROPEEN »

QUESTION ORALE JOINTE DE M. DOMINIEK LOOTENS-STAELE CONCERNANT « DES PROBLEMES LIES A L'ADJUDICATION PUBLIQUE POUR LE QUARTIER LEOPOLD ET LES PROBLEMES DE LA PRESSION EUROPEENNE SUR LA POLITIQUE BRUXELLOISE D'URBANISME »

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Sven Gatz heeft het woord voor het stellen van de vraag.

De heer Sven Gatz. — Mijnheer de Minister-President, ik heb deze tekst al in juli opgemaakt. Vandaar dat een aantal vragen misschien gedeeltelijk achterhaald zijn. Andere blijven echter wel pertinent.

Brussel krijgt een belangrijke rol toebedeeld in de Europese Unie van morgen. Zo is vanaf dit jaar onze hoofdstad ook het centrum van de Europese besluitvorming geworden, met alle gevolgen van dien. Brussel krijgt als internationaal politiek epicentrum immers nog een functie toegevoegd aan haar reeds omvangrijke takenpakket. Daarom

is een doordachte en grondige aanpak van bijvoorbeeld het infrastructurele aspect van deze gevolgen, waarover deze vraag handelt, een grondige studie waard. Dat concludeerden ook al de wijzen die door de Europese Commissie werden aangetrokken en die het rapport « *Brussels, Capital of Europe* » publiceerden.

Nu blijkt de implementatie daarvan echter heel vreemd te verlopen : zo werd een offerte uitgeschreven om een stedenbouwkundig concept voor de Europese wijk uit te tekenen. Die offerte verscheen in het *Belgische Staatsblad* op 17 juli en werd reeds afgesloten op 8 augustus. Dat is vreemd, want die periode valt samen met de vakantie in de bouwsector. Bovendien bestond er heel wat onduidelijkheid over de samenstelling van de jury die de projecten moest beoordelen. Ten slotte bleek ook de verantwoordelijke voor het project tijdens de periode met vakantie en kon hij dus niet op bepaalde vragen antwoorden.

Daarom heb ik de volgende vragen voor u.

Ten eerste, waarom werd er voor die procedure gekozen ? Was het niet mogelijk de aanstelling op een minder tijdrovende manier te regelen ?

Ten tweede, waarom werd ervoor gekozen om de offerte uit te schrijven net tijdens de periode dat zowel het Parlement als de bouwsector met vakantie waren ? Had men bij urgentie niet beter net voor of na het reces een dergelijke offerte uitgeschreven ?

Ten derde, waarom werd voor de uitwerking van een dergelijk toch wel belangrijk stedenbouwkundig project maar een drietal weken gegeven aan de kandidaat-indieners ? Heeft de omvang en de complexiteit van de problematiek geen recht op een meer doordachte en gerijpte visie ?

Ten vierde, op welke manier krijgen de bewoners van de wijk inspraak in het hele project ?

Ten vijfde, hoeveel offertes heeft de regering uiteindelijk binnengekregen ? Wie heeft die beoordeeld en aan de hand van welke criteria ? Wie is als winnaar uit de bus gekomen ?

Tot slot, hoe zal de verdere ontwikkeling van het dossier verlopen ? Welke timing wilt u hanteren bij het invullen van het stedenbouwkundig kader dat de offerte heeft opgeleverd ? U hebt, als ik mij niet vergis, in dat verband een samenwerkingsakkoord met de federale regering gesloten. Welke initiatieven mogen we nog verwachten en op welke manier zullen die dan worden bekendgemaakt ?

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Lootens is niet aanwezig. Derhalve wordt zijn toegevoegde vraag van onze agenda afgevoerd.

De heer François-Xavier de Donnea, Minister-President heeft het woord.

De heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek. — Mevrouw de Voorzitter, het is juist dat op 19 juli 2002 een aankondiging van opdracht is verschenen in het Bulletin der Aanbestedingen betreffende « de

ontwikkeling van een globaal stedenbouwkundig concept voor de Europese Wijk in Brussel ».

Sta mij toe de gevolgde procedure voor de toekenning van die opdracht die gezamenlijk door de diensten van de eerste minister en door mijzelf is uitgeschreven, te verduidelijken.

Op 19 juli 2002 is, via de gepubliceerde aankondiging van opdracht, aan de geïnteresseerde adviesbureaus gevraagd zich voor 7 augustus 2002 kandidaat te stellen. Hun kandidaatstelling diende vergezeld te gaan van een dossier dat toeliet hun economische, financiële en technische bekwaamheden te evalueren. Het gaat om een « klassiek » dossier waarin de reglementering op de overheidsopdrachten voorziet.

Deze aankondiging is tijdens de vakantie gepubliceerd gelet op de dringende noodzaak : het doel van de opdracht is een omvattend stedenbouwkundig concept te ontwikkelen voor de Europese wijk en het sluit aan bij de beslissing om de topontmoetingen in Brussel te houden. De volgende uitbreiding is gepland voor 2004 en er mag dus niet worden getalmd.

Dat een aantal personen kritiek heeft op de keuze van de periode van de aankondiging is ongegrond. Het feit dat 22 adviesbureaus interesse hebben betoond voor de opdracht, is een onmiskenbaar bewijs van het open karakter van de opdracht.

Na die inleidende beschouwingen zal ik uw vragen punt per punt beantwoorden.

1. Waarom werd er voor die procedure gekozen ? Was het niet mogelijk de aanstelling in het kader van het project op een minder tijdrovende manier te regelen ? De procedure is gekozen gelet op de dringende noodzakelijkheid als gevolg van het feit dat de uitbreiding van de Europese Unie nakend is. Dat is nog bevestigd door de Commissie deze week. Bovendien is de gekozen procedure een onderhandelingsprocedure met voorafgaande bekendmaking. De publicatie van de aankondiging van de opdracht is volledig in overeenstemming met die procedure.

2. Waarom werd er voor gekozen om de offerte uit te schrijven net tijdens de periode dat zowel Parlement als de bouwsector met vakantie waren ? Had men bij urgentie niet beter net voor of na het reces een dergelijke offerte uitgeschreven ?

U betreft dat de oproep tot de geïnteresseerde kandidaten tijdens het bouwverlof en het parlementair reces is uitgeschreven. Omdat het gaat om een oproep tot kandidaten is het dossier dat door de adviesbureaus moet worden ingediend een vrij « klassiek » dossier en is het naar mijn mening geen probleem een dergelijk dossier in de vakantieperiode samen te stellen. Over het algemeen hebben deze kantoren immers een permanentieregeling tijdens die periode. De zin van uw opmerking betreffende het parlementair reces ontgaat mij.

3. Waarom werd voor de uitwerking van een dergelijk stedenbouwkundig project maar een drietal weken gegeven aan de kandidaat-indieners ? Heeft de omvang en de complexiteit van de aangekaarte problematiek geen recht op een meer doordachte en gerijpte visie ?

Sta mij toe te benadrukken dat de termijn van 3 weken voor de adviesbureaus uitsluitend dient om zich kandidaat te stellen, niet om een project uit te werken. De bovenvermelde periode is dus ruim voldoende, omdat het hier gaat om een standaardkandidaatstelling. Het enige specifieke element van het kandidaatsdossier bestaat in de redactie van een document van maximaal 5 bladzijden A4-formaat waarin de kandidaat zijn *knowhow* toelicht en meer in het bijzonder de toegepaste methode verklaart om gelijkaardige diensten als die van de huidige opdracht uit te voeren. U zult met mij akkoord gaan dat de termijn dus volstaat.

4. Op welke manier krijgen de bewoners van de wijk inspraak in het hele project ?

In een overeenkomst tussen de eerste minister en mijzelf is bepaald dat zowel de bewoners als de Europese instellingen op de hoogte worden gebracht van het resultaat van de studie en dat de besluiten ervan ruim zullen worden verspreid. Bovendien kunnen de bewoners zich uitspreken ter gelegenheid van de openbare onderzoeken die worden georganiseerd in het kader van de behandeling van de stedenbouwkundige vergunningen die worden ingediend om vaste vorm te geven aan de projecten die in het stedenbouwkundig programma zijn opgenomen.

5. Hoeveel offertes heeft de regering binnengekregen ? Wie heeft de offertes beoordeeld en aan de hand van welke criteria wordt de uiteindelijke winnaar bekendgemaakt ?

Het gaat hier om een opdracht vanwege de eerste minister en mijzelf. De regering heeft dus geen offertes ontvangen. Mijn kabinet en dat van de eerste minister hebben een begeleidingscomité opgericht en voorgezeten dat de 22 ontvangen offertes heeft onderzocht. Zij werden in deze taak bijgestaan door de diensten van de Regie der Gebouwen en de Federale Overheidsdienst Mobiliteit en Vervoer. De aankondiging van de opdracht verduidelijkte dat het aantal ondernemingen waaraan de bevoegde opdrachtgever zou vragen een offerte te overhandigen, tussen 3 en 5 zou liggen.

Uiteindelijk is aan 4 adviesbureaus gevraagd een offerte in te dienen op basis van het bestek dat zij vorige week hebben ontvangen. De selectiecriteria stonden vermeld in de aankondiging van de opdracht : volgorde van betaling van de bijdragen aan de RSZ, economische en financiële capaciteit, de technische capaciteit geëvalueerd op basis van de diploma's van de dienstverleners, gelijkaardige opdrachten uitgevoerd tijdens de voorbije drie jaar, de beschikbare technische uitrusting en de methodologische nota. Bij de analyse van de offertes stond volledige objectiviteit voorop. Aan de verschillende offertes is een waardering in cijfers gegeven en op basis daarvan zijn 4 bureaus uitgekozen om een offerte in te dienen.

6. Hoe zal de verdere ontwikkeling van het dossier verlopen ? Welke *timing* wil de Minister-President hanteren bij het invullen van het stedenbouwkundig kader dat de offerte heeft opgeleverd ? Welke initiatieven mogen we nog verwachten en op welke manier worden ze bekendgemaakt ?

Op basis van het bestek dienen de adviesbureaus hun offerte uit te werken tegen 20 november 2002. Daarna moet het comité met de bureaus besprekingen voeren en het bureau kiezen dat uiteindelijk de studieopdracht krijgt toegewezen. Dat stadium zou voor de kerstva-

kantie afgerond moeten zijn. Het gekozen bureau krijgt dan maximaal 6 maanden om de opdracht uit te voeren.

Tot slot bevestig ik dat bij de opdracht de reglementering over de overheidsopdrachten strikt is nageleefd en dat de gekozen procedure, de onderhandelingsprocedure met voorafgaande bekendmaking, de meest geschikte is voor een dergelijke opdracht. Het feit dat bekende medewerkers van hoog niveau hieraan hebben meegewerkt, zowel wat de gewestelijke als de federale administratie betreft, is een waarborg voor volledige objectiviteit bij de toekenning van de opdracht, met alle respect voor critici die het nodig vonden in de geschreven pers te suggereren dat de opdracht niet correct zou zijn verlopen.

Mevrouw de Voorzitter. — Het incident is gesloten.

QUESTION ORALE DE MME GENEVIEVE MEUNIERA MM. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, ET ROBERT DELATHOUWER, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE LA MOBILITE, LA FONCTION PUBLIQUE, LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « L'ENTERREMENT DES SITES PROPRES DU TRAM, EN PARTICULIER CELUI DE LA CHAUSSEE DE CHARLEROI »

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW GENEVIEVE MEUNIER AAN DE HEREN JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, EN ROBERT DELATHOUWER, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET MOBILITEIT, AMBTENARENZAKEN, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE AFSCHAFFING VAN DE EIGEN BANEN VOOR TRAMS, MET NAME DIE VAN DE CHARLEROISESTEENWEG »

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Meunier pour poser sa question.

Mme Geneviève Meunier. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, la presse a annoncé le 18 septembre que « la région, la STIB et la commune sont tombées d'accord pour conserver le double sens et le maintien de la capacité de circulation de la chaussée de Charleroi. »

Donc, après plus de dix années de tentatives de la STIB pour augmenter la vitesse commerciale du tram, finalement, on remplace juste les voies de tram et on fait juste quelques modifications : avenue Ducpétiaux à sens unique, protection physique des trottoirs aux carrefours pour dire que l'on fait quelque chose.

Adieu le site propre, adieu le demi site propre, adieu le sens unique qui n'était sans doute pas la meilleure idée ! et bonjour le déclin du tram.

Je parle évidemment du tronçon à problèmes et à recours qui se situe près de la place Stéphanie.

Les usagers du tram venant de Drogenbos, d'Uccle et de Saint-Gilles continueront à pester, coincés dans les embouteillages ou, découragés, se tourneront vers la voiture. Alors que l'augmentation du nombre de sites propres dont celui de la chaussée de Charleroi est explicitement prévue dans le volet mobilité du PRD, dans le Plan Iris, dans le contrat de gestion de la STIB, tous les projets en cours sont en difficulté, le 56 à Anderlecht le 94 à Auderghem et le 55 à Schaerbeek.

Les communes, pressés par les commerçants et les riverains soucieux de ne pas perdre une place de parking, s'y opposent.

Et maintenant, pour une voirie régionale comme la chaussée de Charleroi, l'exécutif bruxellois lui-même ne défend plus la première mesure préconisée par le programme VICOM, le site propre du tram.

C'est également une des premières mesures d'accompagnement du RER que vous deviez prendre et qui a été recommandée à l'unanimité dans notre recommandation parlementaire du 30 juin 2000 sur la mobilité dans et autour de Bruxelles. J'ai l'impression que l'on est en pleine régression par rapport au Plan Iris et par rapport aux autres villes européennes où le tram connaît un succès croissant c'est-à-dire Lille, Strasbourg, Montpellier. Il est très facile de critiquer l'« inaction » de la ministre Durant sur le dossier RER, mais la région devrait elle aussi balayer devant sa porte : comment persuader les usagers venant de Drogenbos et d'Uccle d'abandonner leurs voitures à Stalle s'ils restent coincés dans le tram 15 minutes pour parcourir la fin de la chaussée de Charleroi ?

Je voudrais connaître les raisons qui vous ont poussé à vous délivrer à vous-même un permis qui fait fi des principes que vous énoncez par ailleurs dans le PRD et que vous imposez à la STIB dans son contrat de gestion. Il ne lui est pas possible de respecter son engagement d'augmenter la vitesse commerciale du tram si vous-même vous lui refusez un site propre.

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement, au nom de MM. Chabert et Delathouwer.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, Mme Meunier sera sans doute heureuse d'apprendre que le permis pour la chaussée de Charleroi, tel qu'il a été délivré à la STIB le 16 avril 2002, porte bien sur deux demi sites propres franchissables entre Ma Campagne et la place Janson.

Les travaux préparatoires de cette première partie ont débuté. Pour la fin de 2003, ces travaux seront terminés et la STIB disposera donc de zones réservées sur cette première partie de la chaussée de Charleroi.

Il est exact que le permis n'a pas été délivré pour la seconde partie entre la place Janson et la place Stéphanie.

Le motif principal de cette décision est que les plans projetés réduisaient la largeur des trottoirs.

Même si — après réduction — les trottoirs restaient encore aussi larges que sur le premier tronçon, il a été estimé que cette diminution contreviendrait aux objectifs de la planologie régionale en matière de circulation des piétons.

Dès lors, la presse se fait l'écho des discussions qui visent à améliorer le second tronçon sans réduire les trottoirs. Il ne s'agit donc pas de l'intégralité de la chaussée de Charleroi, comme l'extrait cité pourrait le laisser supposer. Il s'agit bien du second tronçon exclusivement.

L'instauration d'un sens unique sur l'avenue Ducpétiaux, qui est transversale au tronçon Ma Campagne-Janson, n'est pas une demi-mesure destinée à remplacer les sites propres. Au contraire, c'est une mesure qui vient s'ajouter aux sites propres afin de réduire encore davantage la pression automobile.

Cette mesure est donc reprise dans le permis délivré à la STIB pour le premier tronçon.

Pour le second tronçon, les comptages effectués lors de l'essai de sens unique ont démontré que la rue Saint-Bernard alimentait de manière plus que significative le trafic sur la chaussée de Charleroi.

C'est la raison pour laquelle la STIB, la région et les services communaux se sont mis d'accord pour réaliser un aménagement physique qui empêchera les véhicules privés en provenance de la rue Saint-Bernard de se diriger vers la place Stéphanie.

De plus, la commune de Saint-Gilles envisage d'instaurer dans cette même rue des sens uniques alternés.

Un renforcement de la signalisation routière au carrefour de la place Janson en direction de la rue Defacqz incitera en outre les automobilistes à se diriger sur cet axe.

Je pense dès lors que ces différentes mesures permettront aux tramways de mieux circuler.

Ces légères adaptations présentent en outre l'avantage de ne pas requérir de permis de bâtir, si bien que l'exécution de ces adaptations peut intervenir plus rapidement.

Je voudrais d'ailleurs rappeler à l'Honorable Membre que je ne suis pas autorisé à me délivrer un permis de bâtir et que cela ne relève pas de mes compétences.

En ce qui concerne vos remarques à propos du RER, je voudrais souligner que la Région de Bruxelles-Capitale respecte largement ses engagements en la matière. En effet, le plan directeur pour le métro n'a pas uniquement été approuvé et les engagements nécessaires pris pour l'acquisition de matériel roulant; des initiatives importantes ont en outre déjà été prises en matière de fluidité des transports en commun de surface.

A ce propos, je voudrais notamment me référer à :

- la réalisation récente sur la ligne 18 au quai du Commerce à Bruxelles;
- la réalisation en cours sur la ligne 18 au boulevard du Jubilé à Molenbeek-Saint-Jean;
- le site propre de la ligne 52 au quai des Usines pour lequel le permis urbanistique a été délivré le 26 avril 2002;
- le site propre de la ligne 55 dans la rue d'Angleterre à Uccle dont le permis urbanistique a été délivré et pour lequel les travaux débiteront bientôt;
- le site propre sur l'avenue des Gloires nationales pour lequel le permis de bâtir a été délivré mais contre lequel les communes concernées ont interjeté appel;
- la procédure en cours pour l'obtention d'un permis de bâtir en vue de l'aménagement d'un site propre sur le boulevard Léopold II entre le Canal et le boulevard du Jubilé;
- la procédure en cours pour l'obtention d'un permis de bâtir en vue du réaménagement de la chaussée de Haecht où un site propre pour bus est prévu sur le tronçon qui se trouve sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

J'ose par conséquent dire que nous balayons devant notre porte à un moment où d'autres sont toujours en train de choisir la couleur et les dimensions des pavés pour un trottoir dont ils parlent beaucoup mais dont on n'a encore rien vu.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE MME DANIELLE CARONA M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT, CONCERNANT « LES DIFFUSEURS DE PRESSE »

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW DANIELLE CARON AAN DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUIJVESTING, BETREFFENDE « DE KRANTENWINKELS »

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Caron pour poser sa question.

Mme Danielle Caron. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, merci d'être omniprésent puisque vous répondez aux questions au nom de tous les membres du gouvernement.

Cher « gouvernement », je voudrais vous poser la question suivante à propos des diffuseurs de presse.

La Région de Bruxelles-Capitale compte sur son territoire un millier de diffuseurs de presse, dont 80 % sont des indépendants. Cette profession est en réelle difficulté et mérite notre attention,

voire notre aide. En effet, au fil des années, les diffuseurs de presse ont vu leurs bénéfiques potentiels s'étioler et leurs conditions de travail se dégrader.

Les bénéfiques potentiels des diffuseurs de presse proviennent principalement de sept produits différents : la presse, les livres, le tabac, la loterie, les cartes de téléphone, les produits STIB et les produits divers comme les confiseries, les photocopies, etc. Or, les diffuseurs de presse doivent faire face à une conjoncture qui dramatise leur situation professionnelle :

La presse ? Les ventes régressent pour trois raisons. D'une part, presque tous les titres de la presse quotidienne voient leurs ventes baisser. Ensuite, la presse quotidienne multiplie les propositions d'abonnements à des prix alléchants. Enfin, la presse quotidienne doit faire face à la montée en puissance de la presse gratuite diffusée dans les boîtes aux lettres.

Les livres ? Les diffuseurs de presse doivent se battre contre des grandes surfaces qui se permettent des remises importantes en jouant sur la quantité.

Le tabac ? Les diffuseurs de presse se trouvent confrontés aux campagnes incessantes et justifiées des différents organismes protégeant la santé, ainsi qu'à l'interdiction de la publicité dans ce domaine.

Les cartes de téléphone ? Si les diffuseurs de presse sont les plus gros revendeurs de ce genre de produit, ils ont dû subir la décision des opérateurs de réduire de 5 % la marge bénéficiaire de ce produit.

Les produits STIB ? La ristourne est de 1 %. Dois-je en dire plus ?

Les produits de loterie ? Pour le moment, la situation est encore supportable, mais pour combien de temps encore ?

Les produits divers ? Ce sont des pis-aller car, pour tirer des bénéfiques compensant d'autres pertes, les diffuseurs de presse doivent appliquer des tarifs nettement supérieurs à des prix trouvés pour les mêmes produits dans les grandes surfaces ou autres lieux spécialisés.

Quant aux conditions de travail, elles sont tout aussi difficiles. Je passe rapidement sur la nécessité vitale pour les diffuseurs de presse de travailler au moins 12 heures par jour, six jours sur sept, et nombreux sont ceux qui le font 52 semaines par an. Je passerai moins rapidement sur l'importance de l'emplacement des diffuseurs de presse qui recherchent avant tout le passage, même si cela ne suffit pas à les mettre à l'abri des conséquences de travaux longs et envahissants, empêchant le passage, ou des changements de configuration des lieux au nom d'une écologie extrême où le mieux devient l'ennemi du bien.

Je ne peux aborder le problème des diffuseurs de presse sans parler du problème de l'insécurité de ces commerçants. Non seulement les diffuseurs de presse doivent faire face aux petits vols quotidiens à l'étalage, comme malheureusement tout commerçant qui se respecte, mais ils sont aussi habités par la peur d'agressions plus dangereuses, parfois mortelles comme il y a eu de temps en temps, dues au fait que le produit de leurs ventes les oblige à être en possession d'importantes

sommes d'argent liquide qui attirent de jeunes et moins jeunes délinquants.

Monsieur le Ministre, oser affirmer que dans le domaine des mesures à prendre en faveur des diffuseurs de presse, rien ne presse, cela relève de l'utopie, de l'inconscience et de l'irresponsabilité. Les diffuseurs de presse sont une nécessité indispensable pour le bon fonctionnement et la bonne circulation de l'information. J'aimerais donc connaître votre position à cet égard et les mesures que vous comptez prendre pour protéger cette profession.

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, je répondrai à Mme Caron au nom de M. Tomas. Il attire votre attention, Madame Caron, sur les réponses qu'il a apportées le 5 juillet dernier, lorsqu'il a été interrogé par l'un de vos collègues sur les difficultés rencontrées par les vendeurs de journaux.

M. Tomas reconnaît, comme il l'avait déclaré début juillet, que les diffuseurs de presse — comme tous les magasins de proximité — remplissent un rôle social important.

Il s'agit également d'une activité économique où le travail, les idées ou encore le dynamisme de l'exploitant constituent les gages d'une viabilité économique et financière et qui, à ce titre bénéficie de possibilités offertes dans le cadre de la législation d'expansion économique.

D'ailleurs, face aux évolutions qu'enregistre leur secteur, les diffuseurs de presse offrent une image contrastée tant quant à leur position économique qu'à leur situation matérielle. Le dynamisme ainsi que la capacité de répondre aux besoins de la clientèle font la différence.

En outre, ce n'est pas à la région mais bien à l'organisation représentative de ce secteur de peser de tout son poids lors des discussions commerciales avec les éditeurs de journaux, la loterie, Banksys ou autres pour améliorer la situation matérielle des exploitants et ainsi rendre plus attractifs ces commerces.

En ce qui concerne l'intervention des pouvoirs publics, outre la législation d'expansion économique déjà évoquée, je vous rappellerai les effets positifs en termes tant de convivialité que de sécurité de la politique de revitalisation des noyaux commerciaux, ainsi que les diverses initiatives prises par le gouvernement notamment en matière de sécurité.

Ici, je mentionne Télé-police. Je me réjouis que cette initiative soit maintenant opérationnelle, non seulement à Schaerbeek et à Evere — les premières communes prêtes —, mais aussi à Bruxelles, Ixelles, Molenbeek, Koekelberg et Woluwe-Saint-Lambert. Je pense que tout est également en place dans la zone Anderlecht, St-Gilles et Forest. Je regrette que certaines communes aient jugé utile de rester en dehors de ce dispositif. Je ne les citerai pas pour ne pas faire de discrimination. En tout cas, nous évaluerons ce système qui concerne

en premier lieu les marchands de journaux. S'il est possible de l'améliorer, nous ne manquerons pas de le faire.

Voilà la réflexion que je voulais ajouter, en tant que Ministre-Président, responsable de la prévention en matière de sécurité.

Je poursuis la réponse de M. Tomas.

Enfin, les efforts entrepris par la région via l'accord de coopération avec le fédéral et les triennats d'investissements pour les communes ont permis d'améliorer l'espace public à maints endroits et contribué ainsi à un sentiment de sécurité et de convivialité au profit de l'ensemble des citoyens, en ce compris les diffuseurs de presse. Voilà, Madame Caron, ce que je puis vous dire aujourd'hui.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Danielle Caron.

Mme Danielle Caron. — Madame la Présidente, je peux difficilement répliquer à partir du moment où le ministre de l'Economie est absent. En plus, il précise dans sa réponse qu'il ne peut pas faire grand-chose. Or, j'estime qu'en Région bruxelloise, on pourrait faire plus que prendre des mesures de sécurité. Télé-police est un bon système mais je crois qu'il faudrait aménager les lieux en fonction des diffuseurs de presse. Je vous serais reconnaissante de bien vouloir répercuter cette remarque auprès du ministre de l'Economie.

Mme la Présidente. — Si un ministre doit répondre à la place d'un autre, c'est toujours très frustrant pour lui car il ne peut pas donner plus de détails; ce l'est aussi pour le parlementaire. J'insiste donc à chaque Bureau élargi pour que l'on précise les horaires des uns et des autres. Etant donné que le nouveau calendrier de toute la session a été communiqué à tous les ministres, il faudrait que nous sachions clairement qui est présent et à quel moment.

L'incident est clos.

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW BRIGITTE GROUWELS AAN DE HEER GUY VANHENGEL, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET FINANCIËN, BEGROTING, OPENBAARAMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE « DE INDIENING VAN DE REKENINGEN IN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE RAAD »

QUESTION ORALE DE MME BRIGITTE GROUWELS A M. GUY VANHENGEL, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT « LE DEPOT DES COMPTES AU CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE »

Mevrouw de Voorzitter. — Mevrouw Brigitte Grouwels heeft het woord voor het stellen van de vraag.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Mevrouw de Voorzitter, mijn vraag was eigenlijk een schriftelijke vraag, een heel korte trouwens. Ook een antwoord was, veronderstel ik, niet zo moeilijk, maar dat

heb ik nooit gekregen. Gelukkig bestaat in ons Parlement de mogelijkheid om zo'n schriftelijke vraag dan mondeling te brengen.

Een essentiële opdracht van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is het toezicht op de wijze waarop de regering de beschikbare middelen heeft aangewend. In die context had ik graag van de bevoegde minister vernomen wanneer, voor elk van de dienstjaren 1989 tot en met 2000 — als het kan ook voor 2001, maar dat is misschien wat te snel — het ontwerp van ordonnantie tot vaststelling van de rekening van het desbetreffende dienstjaar werd ingediend in de Brusselse Hoofdstedelijke Raad.

(De heer Jan Béghin, Eerste Ondervoorzitter, vervangt mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.)

(M. Jan Béghin, Premier Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.)

De Voorzitter. — De heer Guy Vanhengel, minister, heeft het woord.

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mijnheer de Voorzitter, voorafgaandelijk laat ik opmerken dat de schriftelijke vraag die mij werd bezorgd, reeds beantwoord is geweest, zij het dat het een voorlopig antwoord was. Blijkbaar heeft men heel snel de schriftelijke vraag in een mondelinge vraag omgezet. Ik kan nu wel een definitief antwoord verstreken.

Vooraleer een nauwkeurig antwoord te geven op de mondelinge vraag van mevrouw Grouwels die me vraagt wanneer de rekeningen van het gewest bij de Raad worden ingediend, meen ik dat het nuttig kan zijn een en ander in een historische context te plaatsen. Nadien zet ik uiteen wat vandaag al is gerealiseerd en ik rond dan af met de maatregelen die ik wil nemen om het proces nog te versnellen.

Het kan niet worden ontkend dat het gewest een belangrijke achterstand heeft opgelopen in het opstellen van zijn rekeningen. In 1999, bij het begin van deze legislatuur hebben eerst mevrouw Neyts en nadien ikzelf vastgesteld dat geen enkele rekening door onze voorganger is voorgelegd, noch aan het Rekenhof en dus evenmin aan de Raad. Omdat er van bij het begin geen enkele ambtenaar was met ervaring in de materie — men had nooit rekeningen opgesteld —, moest in die omstandigheden alles van voren af aan begonnen worden. Niettemin zijn er sedert het begin van deze legislatuur bij mijn aantreden twee statutaire personeelsleden aangeworven om de rekeningen op te stellen.

Vandaag kan ik u het heuglijke nieuws meedelen dat de rekeningen voor de jaren 1989 en 1990 klaar zijn en dat op het ogenblik de laatste hand wordt gelegd aan de rekeningen van 1991. Deze drie jaren worden waarschijnlijk nog in de loop van dit jaar tegelijkertijd overgelegd aan het Rekenhof en aan de Raad.

Voor de overige jaren en om het proces te bespoedigen, heb ik persoonlijk de administratie gevraagd een vraag voor te bereiden om voor twee jaar vier bijkomende contractuele personeelsleden aan te werven. Mijn administratie en ikzelf menen dat op die manier de opgelopen achterstand tegen eind 2004 volledig kan worden wegge-

werkt. Concreet betekent het dat op twee jaar tijd met vier bijkomende personeelsleden tegen eind 2004 al de rekeningen van het gewest bijgewerkt zouden moeten zijn. Dat zijn dus de rekeningen minstens tot 2002. U begrijpt dat enige vertraging met de opmaak van de rekeningen nooit kan worden vermeden. Hoe dan ook, ik heb uitvoerig van gedachten gewisseld over het probleem met de administratie en heb de vaste bedoeling om nog deze legislatuur alle maatregelen te nemen opdat mijn eventuele opvolger met een propere lei kan beginnen.

De Voorzitter. — Mevrouw Brigitte Grouwels heeft het woord.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Mijnheer de Voorzitter, ik kan de minister alleen maar danken voor zijn antwoord en hem steunen in zijn goede bedoelingen.

De Voorzitter. — Het incident is gesloten.

QUESTION ORALE DE M. RUDI VERVOORT A M. GUY VANHENGEL, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT « LA NOUVELLE TAXE REGIONALE »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER RUDI VERVOORT AAN DE HEER GUY VANHENGEL, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE « DE NIEUWE GEWESTBELASTING »

M. le Président. — La parole est à M. Vervoort pour poser sa question.

M. Rudi Vervoort. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, selon « Le Soir » de ce mercredi 2 octobre, vous avez dû rappeler à l'ordre les personnes qui n'ont pas encore payé la nouvelle taxe régionale, menaçant d'appliquer l'ordonnance qui prévoit une majoration de 20 % en cas de retard. A cette date, selon « Le Soir », un Bruxellois sur quatre n'aurait pas encore payé la taxe.

Visiblement, le paiement de cette taxe pose de sérieux problèmes, ce qui confirme les craintes émises par le groupe PS au moment où il a été décidé d'en fixer le montant à 165 € au lieu de plus ou moins 50 €.

En effet, il était prévisible, vu le montant élevé de la nouvelle taxe, que de nombreux Bruxellois ne pourraient faire face au paiement de celle-ci et que son recouvrement allait entraîner un contentieux plus important.

Le ministre pourrait-il nous fournir des chiffres concernant le nombre de personnes qui ont payé la taxe, le nombre de personnes qui ont pris contact avec l'administration afin d'obtenir des délais de paiement et le nombre de personnes qui n'ont tout simplement pas payé la taxe ?

Le ministre pourrait-il également nous dire dans quelle mesure des délais de paiement sont octroyés et en particulier si de tels délais

sont accordés aux personnes qui payaient la redevance radio-télévision sous le régime de la semestrialisation, comme le ministre l'avait promis lors du débat qui a suivi l'interpellation de M. Cerexhe du 18 avril 2002 sur l'application de la nouvelle taxe régionale ?

M. le Président. — La parole est à M. Guy Vanhengel, ministre.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, chers Collègues, en réponse à sa question orale, je tiens tout d'abord à rassurer l'honorable membre en lui communiquant ce qui suit.

La taxe régionale forfaitaire, qui depuis l'abrogation de la redevance radio-tv s'élève à 165 euros, frappe les chefs de ménage et les entreprises, les indépendants et les professions libérales.

Au 11 octobre dernier, 305 803 ménages s'étaient acquittés de la taxe régionale 2002; au même stade de la procédure, c'est-à-dire avant l'envoi des rappels, le nombre de payeurs s'élevait l'année passée à 324.280. En ce qui concerne les entreprises et les indépendants, on note 47.957 payeurs, contre 48.356 l'année dernière.

Actuellement, 353.570 redevables se sont donc acquittés de la nouvelle taxe régionale, ce qui représente 95 % en comparaison avec l'année dernière.

Il n'y a donc pas de raison de paniquer.

Cette légère diminution n'est que logique eu égard aux nouvelles exonérations pour les personnes handicapées, les aveugles et sourds-muets et les familles nombreuses.

Dès lors, les craintes de votre groupe ne s'avèrent pas justifiées.

Si je me suis permis de diffuser un communiqué pour mettre en garde la petite partie des gens qui n'avaient pas encore payé la taxe — cette partie est du même ordre de grandeur qu'auparavant —, c'est parce que j'estime que l'autorité publique a l'obligation d'utiliser les médias pour faire savoir à ceux qui auraient eu un oubli ou qui, pour une raison ou une autre, n'auraient pas effectué le versement nécessaire, qu'un délai leur est accordé pour se mettre en ordre, sans devoir payer la majoration de 20 %. Cela n'est pas une menace; je veille simplement à appliquer correctement l'ordonnance qui a été votée.

Le nombre de paiements étalés pour la taxe régionale 2002 s'élève pour l'instant à 8.493. Les années précédentes, le nombre de demandes était en moyenne d'environ 2.400. La hausse est considérable, mais tout aussi logique si l'on prend en compte le grand nombre de Bruxellois qui payaient déjà leur redevance tv en deux ou plusieurs fois.

En général, sur proposition du gestionnaire de dossier, le paiement de la taxe régionale est étalé sur trois ou quatre fois. Exceptionnellement, si une situation sociale particulière l'impose, le receveur compétent en la matière, peut fractionner le paiement encore plus.

En résumé, je crois que l'introduction de cette taxe s'est bien déroulée. La procédure a été bien suivie et une campagne d'information a eu lieu. Un effort considérable a été consenti par mon

administration — et je l'en remercie — ainsi que par les membres de mon cabinet. Ils ont fait l'impossible pour traiter rapidement l'important courrier et les demandes d'informations. Grâce à tout cela, la situation a pu rester identique à celle de l'ancienne taxe qui correspondait au tiers de la taxe actuelle. Nous nous félicitons donc du bon fonctionnement de notre administration, ainsi que du bon déroulement de l'opération.

M. le Président. — La parole est à M. Vervoort.

M. Rudi Vervoort. — Je m'en réjouis également. Je ne doute pas que cela permettra au gouvernement de poursuivre en toute sérénité sa réflexion sur la problématique des exonérations puisqu'effectivement, cette taxe est enrôlée de manière satisfaisante.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Ces derniers jours, j'ai surtout reçu du courrier ayant trait, non pas aux compétences régionales, mais à la taxation communale. Ces lettres sont beaucoup plus virulentes qu'auparavant car les augmentations sont très importantes à ce niveau. Je pense notamment au précompte immobilier. A Schaerbeek notamment, certains montants ont augmenté de plusieurs dizaines de milliers de francs. L'augmentation de la taxe régionale est donc peu importante, comparée à cela.

M. le Président. — L'incident est clos.

La séance plénière est suspendue.

De plenaire vergadering is geschorst.

La séance plénière est suspendue à 17 h 40.

De plenaire vergadering is om 17.40 uur geschorst.

Elle est reprise à 18 h 05.

Ze is om 18.05 uur hervat.

M. le Président. — La séance est reprise.

De vergadering is hervat.

VOTES NOMINATIFS

NAAMSTEMMINGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les votes nominatifs sur les projets et propositions dont l'examen est terminé.

Aan de orde zijn de naamstemmingen over de afgehandelde ontwerpen en voorstellen.

(Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)

(Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op.)

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A L'ACCORD DE COOPERATION DU 7 DECEMBRE 2001 CONCLU ENTRE L'ETAT, LES REGIONS ET LA COMMUNAUTE GERMANOPHONE CONCERNANT LE DEVELOPPEMENT DES SERVICES ET DES EMPLOIS DE PROXIMITE

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET HET SAMENWERKINGSAKKOORD VAN 7 DECEMBER 2001 TUSSEN DE STAAT, DE GEWESTEN EN DE DUITSTALIGE GEMEENSCHAP BETREFFENDE DE ONTWIKKELING VAN BUURTDIENSTEN EN -BANEN.

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération du 7 décembre 2001 conclu entre l'Etat, les régions et la Communauté germanophone concernant le développement des services et des emplois de proximité (n^{os} A-322/1 en 2 – 2001/2002).

Aan de orde is de naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met het samenwerkingsakkoord van 7 december 2001 tussen de Staat, de gewesten en de Duitstalige Gemeenschap betreffende de ontwikkeling van buurtdiensten en -banen (nrs. A-322/1 en 2 – 2001/2002).

Nous passons au vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance.

Wij gaan over tot de stemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie.

Quelqu'un demande-t-il la parole pour une explication de vote ?
(Non.)

Vraagt iemand het woord voor een stemverklaring ? (Neen.)

Résultat du vote

Uitslag van de stemming

63 membres sont présent.

63 leden zijn aanwezig.

38 répondent oui.

38 antwoorden ja.

25 s'abstiennent.

25 onthouden zich.

En conséquence, le Conseil adopté le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg neemt de Raad het ontwerp van ordonnantie aan. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Béghin, Mme Bertieaux, MM. Boelpaepe, Bultot, Mmes Byttebier, Caron, Carthé, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. De Grave, de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Mmes Derbaki Sbaï, Emmery, M. Gatz, Mmes Grouwels, Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mmes Persoons, Riquet, M. Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Vandenbossche, van Eyll, Vanraes, Vervoort, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. Adriaens, Arckens, Mmes Bastien, Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Mme de Grootte, MM. Demol, Doukeridis, Mme Geuten, MM. Grimberghs, Hance, Ide, Lahssaini, Lemaire, Lootens-Stael, Mahieu, Mme Meunier, M. Pesztat, Mmes Rorive, Saïdi, Theunissen, MM. Van Assche, Van Roye et Mme Wynants.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A LA CONVENTION SUR L'ACCES A L'INFORMATION, LA PARTICIPATION DU PUBLIC AU PROCESSUS DECISIONNEL ET L'ACCES A LA JUSTICE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT AINSI QU'AUX ANNEXES I ET II, SIGNED A AARHUS LE 25 JUNI 1998

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET HET VERDRAG BETREFFENDE TOEGANG TOT INFORMATIE, INSpraak BIJ BESLUITVORMING EN TOEGANG TOT DE RECHTER INZAKE MILIEU-AANGELEGENHEDEN EN MET DE BIJLAGEN I EN II, ONDERTEKEND TE AARHUS OP 25 JUNI 1998

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, ainsi qu'aux Annexes I et II, signées à Aarhus le 25 juin 1998 (n^{os} A-318/1 et 2 – 2001/2002).

Aan de orde is de naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met het Verdrag betreffende toegang tot informatie, inspraak bij besluitvorming en toegang tot de rechter inzake milieuaangelegenheden en met de Bijlagen I en II, ondertekend te Aarhus op 25 juni 1998 (nrs. A-318/1 en 2 – 2001/2002).

Cette matière a été traitée de manière rapide tant en commission que lors de la séance de ce jour, afin de permettre à la Belgique d'occuper le siège ainsi que le ministre nous l'a affirmé hier. Aussi, je remercie les commissaires d'avoir œuvré avec un tel zèle.

Nous passons au vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance.

Wij gaan over tot de stemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie.

Quelqu'un demande-t-il la parole pour une explication de vote ?
(Non.)

Vraagt iemand het woord voor een stemverklaring ? (Neen.)

Résultat du vote

Uitslag van de stemming

63 membres sont présents.

63 leden zijn aanwezig.

56 répondent oui.

56 antwoorden ja.

7 s'abstiennent.

7 onthouden zich.

En conséquence, le Conseil adopte le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg neemt de raad het ontwerp van ordonnantie aan. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaepe, Mme Braeckman, M. Bultot, Mmes Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, De Grave, Mme de Grootte, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbaï, M. Doukeridis, Mme Emmery, M. Gatz, Mme Geuten, M. Grimberghs, Mme Grouwels, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Persoons, M. Pesztat, Mme Riquet, M. Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Vandenbossche, van Eyll, Van Roye, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Hance, Lootens-Stael, Mme Rorive et M. Van Assche.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A L'ACCORD DE STABILISATION ET D'ASSOCIATION

ETABLISSANT UNE ASSOCIATION ENTRE LES COMMUNAUTES EUROPEENNES ET SES ETATS-MEMBRES, D'UNE PART, ET L'ANCIENNE REPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACEDOINE, D'AUTRE PART, AUX ANNEEXES I, II, III, IVA, IVB, IVC, VA, VB, VI ET VII, AUX PROTOCOLES 1, 2, 3, 4 ET 5 ET A L'ACTE FINAL, FAITS A LUXEMBOURG LE 9 AVRIL 2001

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET DE STABILISATIE- EN ASSOCIATIE-OVEREENKOMST WAARBIJ EEN ASSOCIATIE TOT STAND WORDT GEBRACHT TUSSEN DE EUROPESE GEMEENSCHAPPEN EN HUN LIDSTATEN, ENERZIJD, EN DE VOORMALIGE JOEGOSLAVISCHE REPUBLIEK MACEDONIE, ANDERZIJD, MET DE BIJLAGEN I, II, III, IVA, IVB, IVC, VA, VB, VI EN VII, MET DE PROTOCOLLEN 1, 2, 3, 4 EN 5 EN MET DE SLOTAKTE, OPGEMAAKT TE LUXEMBURG OP 9 APRIL 2001

Naamstemming over het geheel

Mme le Président. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord de Stabilisation et d'Association établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats-membres, d'une part, et l'ancienne République Yougoslave de Macédoine, d'autre part, aux Annexes I, II, III, IVa, IVb, IVc, Va, Vb, VI et VII, aux Protocoles 1, 2, 3, 4 et 5 et à l'Acte final, faits à Luxembourg le 9 avril 2001 (n^{os} A-303/1 et 2 – 2001/2002).

Aan de orde is de naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met de Stabilisatie- en Associatie-overeenkomst waarbij een associatie tot stand wordt gebracht tussen de Europese Gemeenschappen en hun lidstaten, enerzijds, en de voormalige Joegoslavische Republiek Macedonië, anderzijds, met de Bijlagen I, II, III, IVa, IVb, IVc, Va, Vb, VI en VII, met de Protocolen 1, 2, 3, 4 en 5 en met de Slotakte, opgemaakt te Luxemburg op 9 april 2001 (nrs. A-303/1 en 2 – 2001/2002).

Nous passons au vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance.

Wij gaan over tot de stemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie.

Quelqu'un demande-t-il la parole pour une explication de vote ?
(Non.)

Vraagt iemand het woord voor een stemverklaring ? (Neen.)

Résultat du vote

Uitslag van de stemming

62 membres sont présents.

62 leden zijn aanwezig.

58 répondent oui.

58 antwoorden ja.

4 s'abstiennent.

4 onthouden zich.

En conséquence, le Conseil adopte le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg neemt de Raad het ontwerp van ordonnantie aan. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Mme Bastien, M. Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaep, Mme Braeckman, M. Bultot, Mmes Bytbeier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, De Grave, Mme de Groot, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Doukeridis, Mme Emmery, M. Gatz, Mme Geuten, M. Grimberghs, Mme Grouwels, MM. Hance, Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Mook, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Persoons, M. Peszta, Mme Riquet, M. Romdhani, Mmes Rorive, Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Vandenbossche, van Eyll, Van Roye, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. Arckens, Demol, Lootens-Stael et Van Assche.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A L'ACCORD DE STABILISATION ET D'ASSOCIATION ETABLISSANT UNE ASSOCIATION ENTRE LES COMMUNAUTES EUROPEENNES ET SES ETATS-MEMBRES, D'UNE PART, ET LA REPUBLIQUE DE CROATIE, D'AUTRE PART, AUX ANNEXES I, II, III, IVA, IVB, IVC, IVD, IVE, IVF, VA, VB, VI, VII ET VIII, AUX PROTOCOLES 1, 2, 3, 4, 5 ET 6 ET A L'ACTE FINAL, FAITS A LUXEMBOURG LE 29 OCTOBRE 2001

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET DE STABILISATIE- EN ASSOCIATIE-OVEREENKOMST WAARBIJ EEN ASSOCIATIE TOT STAND WORDT GEBRACHT TUSSEN DE EUROPESE GEMEENSCHAPPEN EN HUN LIDSTATEN, ENERZIJD, EN DE REPUBLIEK KROATIE, ANDERZIJD, MET DE BIJLAGEN I, II, III, IVA, IVB, IVC, IVD, IVE, IVF, VA, VB, VI, VII EN VIII, MET DE PROTOCOLLEN 1, 2, 3, 4, 5 EN 6 EN MET DE SLOTAKTE, OPGEMAAKT TE LUXEMBURG OP 29 OKTOBER 2001

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord de Stabilisation et d'Association établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats-membres, d'une part, et la République de Croatie, d'autre part, aux Annexes I, II, III, IVa, IVb, IVc, IVd, IVe, IVf, Va, Vb, VI, VII et VIII, aux Protocoles 1, 2, 3, 4, 5 et 6 et à l'Acte final, faits à Luxembourg le 29 octobre 2001 (n^{os} A-304/1 et 2 – 2001/2002).

Aan de orde is de naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met de Stabilisatie- en Associatie-overeenkomst waarbij een associatie tot stand wordt gebracht tussen de Europese Gemeenschappen en hun lidstaten, enerzijds, en de Republiek Kroatië, anderzijds, met de Bijlagen I, II, III, IVa, IVb, IVc, IVd, IVe, IVf, Va, Vb, VI, VII en VIII, met de Protocolen 1, 2, 3, 4, 5 en 6 en met de Slotakte, opgemaakt te Luxemburg op 29 oktober 2001 (nrs. A-304/1 en 2 – 2001/2002).

Nous passons au vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance.

Wij gaan over tot de stemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie.

Quelqu'un demande-t-il la parole pour une explication de vote ?
(Non.)

Vraagt iemand het woord voor een stemverklaring ? (Neen.)

Résultat du vote

Uitslag van de stemming

63 membres sont présents.

63 leden zijn aanwezig.

59 répondent oui.

59 antwoorden ja.

4 s'abstiennent.

4 onthouden zich.

En conséquence, le Conseil adopte le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg neemt de Raad het ontwerp van ordonnantie aan. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Mme Bastien, M. Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaep, Mme Braeckman, M. Bultot, Mmes Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, De Grave, Mme de Groot, MM. de Lobkowitz, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbaï, M. Doukeridis, Mme Emmerly, M. Gatz, Mme Geuten, M. Grimberghs, Mme Grouwels, MM. Hance, Ide, Lahssaini, Lemaire,

Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Persoons, M. Pesztat, Mme Riquet, M. Romdhani, Mmes Rorive, Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Vandebossche, van Eyll, Van Roye, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. Arckens, Demol, Lootens-Stael et Van Assche.

**PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT
A L'ACCORD DE SIEGE ENTRE LE ROYAUME DE
BELGIQUE ET L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE, FAITS A BRUXELLES LE 26 MARS
2002**

Vote nominatif sur l'ensemble

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING
MET HET ZETELAKKOORD TUSSEN HET KONINKRIJK
BELGIE EN DE WEST-AFRIKAANSE ECONOMISCHE
EN MONETAIRE UNIE GEDAAN TE BRUSSEL
OP 26 MAART 2002**

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord de siège entre le Royaume de Belgique et l'Union économique et monétaire ouest africaine, faits à Bruxelles le 26 mars 2002 (n^{os} A-321/1 et 2 – 2001/2002).

Aan de orde is de naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met het Zetelakkoord tussen het Koninkrijk België en de West-Afrikaanse Economische en Monetaire Unie gedaan te Brussel op 26 maart 2002 (nrs. A-321/1 en 2 – 2001/2002).

Nous passons au vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance.

Wij gaan over tot de stemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie.

Quelqu'un demande-t-il la parole pour une explication de vote ?
(Non.)

Vraagt iemand het woord voor een stemverklaring ? (Neen.)

Résultat du vote

Uitslag van de stemming

63 membres sont présents.

63 leden zijn aanwezig.

58 répondent oui.

58 antwoorden ja.

5 s'abstiennent.

5 onthouden zich.

En conséquence, le Conseil adopte le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg neemt de Raad het ontwerp van ordonnantie aan. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaep, Mme Braeckman, M. Bultot, Mmes Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, De Grave, Mme de Groot, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbaï, M. Doulkeridis, Mme Emmery, M. Gatz, Mme Geuten, M. Grimberghs, Mme Grouwels, MM. Hance, Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Mook, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Persoons, M. Pesztat, Mme Riquet, M. Romdhani, Mmes Rorive, Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Vandenbossche, van Eyll, Van Roye, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Lootens-Stael et Van Assche.

PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT

Vote nominatif sur l'ensemble

VOORSTEL TOT WIJZIGING VAN HET REGLEMENT

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de modification du règlement de MM. Marc Cools et François Roelants du Vivier) (n^{os} A-87/1 et 2 – 99/2000).

Aan de orde is de naamstemming over het geheel van het voorstel tot wijziging van het reglement (van de heren Marc Cools en François Roelants du Vivier) (nrs. A-87/1 en 2 – 99/2000).

Je vous rappelle que ce vote a lieu à la double majorité.

Ik herinner u eraan dat het voorstel bij dubbele meerderheid moet worden aangenomen.

Nous passons au vote sur l'ensemble de la proposition de modification du règlement.

Wij gaan over tot de stemming over het geheel van het voorstel tot wijziging van het reglement.

Quelqu'un demande-t-il la parole pour une explication de vote ?
(*Non.*)

Vraagt iemand het woord voor een stemverklaring ? (*Neen.*)

Résultat du vote :

63 membres sont présents.

50 répondent oui dans le groupe linguistique français.

6 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

3 s'abstiennent dans le groupe linguistique français.

4 s'abstiennent dans le groupe linguistique néerlandais.

Uitslag van de stemming :

63 leden zijn aanwezig.

50 antwoorden ja in de Franse taalgroep.

6 antwoorden ja in de Nederlandse taalgroep.

3 onthouden zich in de Franse taalgroep.

4 onthouden zich in de Nederlandse taalgroep.

En conséquence, le Conseil adopte la proposition de modification du règlement.

Bijgevolg neemt de Raad het voorstel tot wijziging van het reglement aan.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Mme Bertieaux, M. Boelpaep, Mme Braeckman, M. Bultot, Mmes Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, De Grave, Mme de Groot, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbaï, M. Doulkeridis, Mmes Emmery, Geuten, MM. Grimberghs, Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Mook, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Persoons, M. Pesztat, Mme Riquet, M. Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. van Eyll, Van Roye, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

M. Béghin, Mme Byttebier, M. Gatz, Mme Grouwels, MM. Vandebossche et Vanraes.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

Mme Bastien, M. Hance et Mme Rorive.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

MM. Arckens, Demol, Lootens-Stael et Van Assche.

PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT VISANT ACREER UN COMITE D'AVIS POUR L'EGALITE DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Vote nominatif sur l'ensemble

VOORSTEL TOT WIJZIGING VAN HET REGLEMENT STREKKENDE TOT DE OPRICHTING VAN EEN ADVIES- COMITE VOOR GELIJKE KANSEN VOOR MANNEN EN VROUWEN

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de modification du règlement (de Mme Anne-Françoise Theunissen et cs) visant à créer un comité d'avis pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (n^{os} A-214/1 et 2 – 2000/2001).

Aan de orde is de naamstemming over het geheel van het voorstel tot wijziging van het reglement (van mevrouw Anne-Françoise Theunissen, c.s.) strekkende tot de oprichting van een adviescomité voor gelijke kansen voor mannen en vrouwen (nrs. A-214/1 en 2 – 2000/2001).

Je vous rappelle que ce vote a lieu à la double majorité.

Ik herinner u eraan dat het voorstel bij dubbele meerderheid moet worden aangenomen.

La parole est à Mme Anne-Françoise Theunissen.

Mme Anne-Françoise Theunissen. — Madame la Présidente, selon moi, nous pouvons être fiers de mettre en place ce comité d'avis qui travaillera à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et par conséquent analysera les inégalités existantes. Des propositions réglementaires seront ainsi introduites pour les supprimer.

Je pense également que nous nous mettons en conformité et que nous sommes cohérents avec le travail que nous avons entrepris jusqu'à présent, non seulement pour défendre les valeurs démocratiques mais également pour les mettre en pratique. Nous l'avons

montré à plusieurs reprises à partir de la discrimination à l'embauche et l'ordonnance que nous avons votée visant à ouvrir la fonction publique à l'ensemble de la population d'origine étrangère. Ce moment est important dans la foulée de ce que nous avons effectué. A nous maintenant de saisir ce comité et de présenter un rapport devant l'Assemblée, d'ici la fin de la législature puisque son temps est limité à cette législature, mais que nous avons l'intention de pouvoir continuer sous une prochaine législature.

Mme la Présidente. — Nous passons au vote sur l'ensemble de la proposition de modification du règlement.

Wij gaan over tot de stemming over het geheel van het voorstel tot wijziging van het reglement.

Quelqu'un demande-t-il la parole pour une explication de vote ?
(Non.)

Vraagt iemand het woord voor een stemverklaring ? (Neen.)

Résultat du vote :

62 membres sont présents.

48 répondent oui dans le groupe linguistique français.

6 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

4 s'abstiennent dans le groupe linguistique français.

4 s'abstiennent dans le groupe linguistique néerlandais.

Uitslag van de stemming :

62 leden zijn aanwezig.

48 antwoorden ja in de Franse taalgroep.

6 antwoorden ja in de Nederlandse taalgroep.

4 onthouden zich in de Franse taalgroep.

4 onthouden zich in de Nederlandse taalgroep.

En conséquence, le Conseil adopte la proposition de modification du règlement.

Bijgevolg neemt de Raad het voorstel tot wijziging van het reglement aan.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Mme Bertieaux, M. Boelpaep, Mme Braeckman, M. Bultot, Mmes Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, De Grave, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty,

Doulkeridis, Mmes Emmery, Geuten, MM. Grimberghs, Ide, Lahssaini, Lemaire, Mmes Lemesre, Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Persoons, M. Pesztat, Mme Riquet, M. Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. van Eyll, Van Roye, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

M. Béghin, Mme Byttebier, M. Gatz, Mme Grouwels, MM. Vandenbossche et Vanraes.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

Mme Bastien, MM. Hance, Mahieu et Mme Rorive.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

MM. Arckens, Demol, Lootens-Stael et Van Assche.

**PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT
VISANT A FIXER UN DELAI MAXIMAL D'UNE DEMI-
HEURE ENTRE L'HEURE DE CONVOCATION DES
REUNIONS DE COMMISSION ET LE DEBUT DE LA
REUNION**

Vote nominatif sur l'ensemble

**VOORSTEL TOT WIJZIGING VAN HET REGLEMENT TOT
VASTSTELLING VAN EEN MAXIMALE TERMIJN VAN
EEN HALF UUR TUSSEN HET TIJDSTIP WAAROP DE
COMMISSIE IS BIJEENGEROEPEN EN HET BEGIN VAN
DE VERGADERING**

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de modification du règlement (de MM. Benoît Cerexhe et Denis Grimberghs) visant à fixer un délai maximal d'une demi-heure entre l'heure de convocation des réunions de commission et le début de la réunion (n^{os} A-312/1 et 2 – 2001/2002).

Aan de orde is de naamstemming over het geheel van het voorstel tot wijziging van het reglement (van de heren Benoît Cerexhe en Denis Grimberghs) tot vaststelling van een maximale termijn van een half uur tussen het tijdstip waarop de commissie is bijeengeroepen en het begin van de vergadering (nrs. A-312/1 en 2 – 2001/2002).

Je vous rappelle que ce vote a lieu à la double majorité.

Ik herinner u eraan dat het voorstel bij dubbele meerderheid moet worden aangenomen.

Nous passons au vote sur l'ensemble de la proposition de modification du règlement.

Wij gaan over tot de stemming over het geheel van het voorstel tot wijziging van het reglement.

Quelqu'un demande-t-il la parole pour une explication de vote ?
(*Non.*)

Vraagt iemand het woord voor een stemverklaring ? (*Neen.*)

Résultat du vote :

64 membres sont présents.

52 répondent oui dans le groupe linguistique français.

10 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

2 répondent non dans le groupe linguistique français.

Uitslag van de stemming :

64 leden zijn aanwezig.

52 antwoorden ja in de Franse taalgroep.

10 antwoorden ja in de Nederlandse taalgroep.

2 antwoorden neen in de Franse taalgroep.

En conséquence, le Conseil adopte la proposition de modification du règlement.

Bijgevolg neemt de Raad het voorstel tot wijziging van het reglement aan.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Mmes Bastien, Bertieaux, M. Boelpaep, Mme Braeckman, M. Bultot, Mmes Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, De Grave, Mme de Grootte, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbaï, M. Doulkeridis, Mmes Emmery, Geuten, MM. Grimberghs, Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, M. Pesztat, Mme Riquet, M. Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. van Eyll, Van Roye, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

MM. Arckens, Béghin, Mme Byttebier, MM. Demol, Gatz, Mme Grouwels, MM. Lootens-Stael, Van Assche, Vandenbossche et Vanraes.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

M. Hance et Mme Rorive.

PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT

Vote nominatif sur l'ensemble

VOORSTEL TOT WIJZIGING VAN HET REGLEMENT

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de modification du règlement (de M. Rudi Vervoort) (nos A-313/1 et 2 – 2001/2002).

Aan de orde is de naamstemming over het geheel van het voorstel tot wijziging van het reglement (van de heer Rudi Vervoort) (nrs. A-313/1 en 2 – 2001/2002).

Je vous rappelle que ce vote a lieu à la double majorité.

Ik herinner u eraan dat het voorstel bij dubbele meerderheid moet worden aangenomen.

Nous passons au vote sur l'ensemble de la proposition de modification du règlement.

Wij gaan over tot de stemming over het geheel van het voorstel tot wijziging van het reglement.

Quelqu'un demande-t-il la parole pour une explication de vote ?

Vraagt iemand het woord voor een stemverklaring ?

De heer Dominiek Lootens-Stael heeft het woord.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mevrouw de Voorzitter, sta me toe een korte stemverklaring af te leggen.

De Vlaams Blok-fractie zal zich bij de reglementswijziging onthouden. Uiteraard zijn wij er voorstander van dat initiatieven van de parlementsleden op een redelijke termijn worden behandeld. Het voorliggend voorstel tot wijziging van het reglement biedt geen enkele garantie dat zulks inderdaad zal gebeuren. Men spreekt ten eerste over het ontvankelijk verklaren van initiatieven, maar daar wordt geen enkele termijn op geplaatst. De voorzitter kan bijgevolg initiatieven maandenlang laten liggen, alvorens ze te laten behandelen. Ten tweede spreekt men niet over een termijn binnen dewelke een initiatief moet worden vertaald. Opnieuw kan men een initiatief maandenlang laten liggen.

Mevrouw de Voorzitter, bij wijze van voorbeeld geef ik u het volgende mee. De Vlaams Blok-fractie heeft op 20 maart van dit jaar

een voorstel van resolutie betreffende de situatie in Nigeria ingediend. Ik heb vastgesteld dat uzelf een initiatief hebt ingediend op 7 oktober jongstleden — een paar weken geleden dus — en dat dat initiatief gisteren door het Parlement in overweging is genomen. Van het initiatief van het Vlaams Blok, dat op 20 maart is ingediend, is er op het ogenblik in ons Parlement geen spoor te bekennen.

Hiermee wil ik alleen maar aangeven dat het voorstel tot wijziging van het reglement, zoals het nu ter stemming ligt, geen enkele garantie biedt dat zulke wantoestanden in de toekomst opgelost zullen zijn. Het is geen verbetering voor de parlementaire democratie. Men wil wel de goede weg inslaan, maar doet dat niet concreet. Vandaar dat wij ons bij de stemming onthouden. Hiermee pleiten we voor een meer democratische werking van ons Parlement. Via het voorstel gebeurt dat helaas niet.

Mevrouw de Voorzitter. — Mijnheer Lootens-Stael, ik laat u toch opmerken dat u het debat hiermee enigszins opnieuw hebt geopend.

Résultat du vote :

64 membres sont présents.

50 répondent oui dans le groupe linguistique français.

6 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

4 s'abstiennent dans le groupe linguistique français.

4 s'abstiennent dans le groupe linguistique néerlandais.

Uitslag van de stemming :

64 leden zijn aanwezig.

50 antwoorden ja in de Franse taalgroep.

6 antwoorden ja in de Nederlandse taalgroep.

4 onthouden zich in de Franse taalgroep.

4 onthouden zich in de Nederlandse taalgroep.

En conséquence, le Conseil adopte la proposition de modification du règlement.

Bijgevolg neemt de Raad het voorstel tot wijziging van het reglement aan.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Mme Bertieaux, M. Boelpaepe, Mme Braeckman, M. Bultot, Mmes Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, De Grave, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty,

Mme Derbaki Sbaï, M. Doulkeridis, Mmes Emmery, Geuten, MM. Grimberghs, Ide, Lahssaini, Lemaire, Mmes Lemesre, Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, M. Pesztat, Mme Riquet, M. Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. van Eyll, Van Roye, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

M. Béghin, Mme Bytdebier, M. Gatz, Mme Grouwels, MM. Vandenbossche et Vanraes.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

Mme Bastien, MM. Hance, Mahieu et Mme Rorive.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

MM. Arckens, Demol, Lootens-Stael et Van Assche.

VOORSTEL TOT WIJZIGING VAN HET REGLEMENT

Naamstemming over het geheel

PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT

Vote nominatif sur l'ensemble

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'amendement et sur l'ensemble de la proposition de modification du règlement (de Mme Brigitte Grouwels et cs) (n^{os} A-316/1 et 2 – 2001/2002).

Aan de orde is de naamstemming over het amendement en over het geheel van het voorstel tot wijziging van het reglement (van mevrouw Brigitte Grouwels, c.s.) (nrs. A-316/1 en 2 – 2001/2002).

Je vous rappelle que ce vote a lieu à la double majorité.

Ik herinner u eraan dat het voorstel bij dubbele meerderheid moet worden aangenomen.

We stemmen nu over het amendement van de heer Lootens-Stael.

Nous passons maintenant au vote sur l'amendement de M. Lootens-Stael.

Vraagt iemand het woord ?

De heer Dominiek Lootens-Stael heeft het woord.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijheer de Voorzitter, ik heb gisteren zeer kort uitgelegd waarover het gaat. Het komt erop

neer dat de Vlaams Blok-fractie het systeem van de eenvoudige motie afgeschaft wil zien. Ook hiermee willen wij het democratisch gehalte van de werking van ons Parlement verhogen in die zin dat elke motie van welk parlementslid ook en over welk onderwerp ook ter stemming kan worden gelegd.

De eenvoudige motie, die een voorbeeld is van de oude politieke cultuur, dient enkel en alleen om elke motie die door de oppositie in het merendeel van de gevallen wordt ingediend, te ondergraven en het parlementair debat ongedaan te maken.

Wij stellen dus voor dat de eenvoudige motie wordt afgeschaft, zodanig dat elke motie ter stemming kan worden gebracht, zoals dat trouwens in het Vlaams Parlement gebeurt.

Mevrouw de Voorzitter. — Wij stemmen thans over het amendement van de heer Lootens-Stael.

Nous votons maintenant sur l'amendement de M. Lootens-Stael.

Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

Résultat du vote :

64 membres sont présents.

50 répondent non dans le groupe linguistique français.

6 répondent non dans le groupe linguistique néerlandais.

4 répondent oui dans le groupe linguistique français.

4 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

Uitslag van de stemming :

64 leden zijn aanwezig.

50 antwoorden neen in de Franse taalgroep.

6 antwoorden neen in de Nederlandse taalgroep.

4 antwoorden ja in de Franse taalgroep.

4 antwoorden ja in de Nederlandse taalgroep.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Mme Bertieaux, M. Boelpaep, Mme Braeckman, M. Bultot, Mmes Caron, Carthé, MM. Cereche,

Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, De Grave, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbaï, M. Doulkeridis, Mmes Emmery, Geuten, MM. Grimberghs, Ide, Lahssaini, Lemaire, Mmes Lemesre, Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Mook, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, M. Pesztat, Mme Riquet, M. Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. van Eyll, Van Roye, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

M. Béghin, Mme Byttebier, M. Gatz, Mme Grouwels, MM. Vandebossche et Vanraes.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

Mme Bastien, MM. Hance, Mahieu et Mme Rorive.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

MM. Arckens, Demol, Lootens-Stael et Van Assche.

Nous passons au vote sur l'ensemble de la proposition de modification du règlement.

Wij gaan over tot de stemming over het geheel van het voorstel tot wijziging van het reglement.

Résultat du vote :

63 membres sont présents.

49 répondent oui dans le groupe linguistique français.

6 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

4 répondent non dans le groupe linguistique néerlandais.

4 s'abstiennent dans le groupe linguistique français.

Uitslag van de stemming :

63 leden zijn aanwezig.

49 antwoorden ja in de Franse taalgroep.

6 antwoorden ja in de Nederlandse taalgroep.

4 antwoorden neen in de Nederlandse taalgroep.

4 onthouden zich in de Franse taalgroep.

En conséquence, le Conseil adopte la proposition de modification du règlement.

Bijgevolg neemt de raad het voorstel tot wijziging van het reglement aan.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Mme Bertieaux, M. Boelpaepe, Mme Braeckman, M. Bultot, Mmes Caron, Carthé, MM. Cereche, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, De Grave, de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbaï, M. Doulkeridis, Mmes Emmery, Geuten, MM. Grimberghs, Ide, Lahssaini, Lemaire, Mmes Lemesre, Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Mook, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, M. Pesztat, Mme Riquet, M. Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. van Eyll, Van Roye, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

M. Béghin, Mme Byttebier, M. Gatz, Mme Grouwels, MM. Vandebossche et Vanraes.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

MM. Arckens, Demol, Lootens-Stael et Van Assche.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

Mme Bastien, MM. Hance, Mahieu et Mme Rorive.

Mme la Présidente. — La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation de la Présidente.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van Mevrouw de Voorzitter.

La séance plénière est levée à 18 h 30.

De plenaire vergadering wordt om 18.30 uur gesloten.